PROCES-VERBAL DÉTAILLÉ DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DU MERCREDI 08 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois, le MERCREDI 08 MARS 2023 à 19h00, le Conseil du 19e arrondissement, légalement convoqué, sur convocation adressée le jeudi 02 mars 2023 s'est réuni dans la salle du Conseil, sous la présidence de M. François DAGNAUD, Maire d'arrondissement.

Étaient présent-e-s :

MM. AHOUDIAN, ARTIGUES, Mme AUSTIN, M. BÉCHIEAU, Mme BÉNIÉ, MM. BITTAN, BORTOT, Mmes BOSSAVIE, BROSSEL, MM., CHICHE, DAGNAUD, Mmes FERAY, FLOCH, FUCHS, MM. GILLET, GOLCZYK, Mmes GUY, KERBOUA, MM. KRIEF, LAMBEY, Mme LE GOUVELLO, MM. LERT, MADEC, MANTE, Mmes MERZI, NAGET, MM. NORDMAN, PILARTZ, SERFATI, Mmes TIMSIT, TOLEDANO, TOUBIANA, M. WANG.

Ont donné pouvoir pour les représenter :

M. CHAOUAT à M. GOLCZYK, Mme BROSSEL à Mme GUY (jusqu'à son arrivée au point 5 du PV sommaire), Mme DEMBAK à Mme TIMSIT, Mme FUCHS à Mme BOSSAVIE (jusqu'à son arrivée au point 18 du PV sommaire) Mme GAUTREAU à M. CHICHE, Mme JEMNI à M. MADEC, M. KRIEF à M. BITTAN (à son départ au point 12 du PV sommaire), M. NAWROCKI à Mme AUSTIN, Mme SOUMARÉ à M. AHOUDIAN, M. THÉBAULT à Mme MERZI, M. WANG à M. DAGNAUD

Absentes excusées : Mme FILOCHE et Mme KONÉ.

Secrétaire de séance : Mme Alice TIMSIT

Mme BÉNIÉ est arrivée au point 4 du PV sommaire, elle n'a donc pas voté les points de 1 à 3.

Mme BROSSEL est arrivée au point 5 du PV sommaire et avait donné pouvoir auparavant à Mme GUY pour voter en ses lieu et place

Mme FUCHS est arrivée au point 18 du PV sommaire et avait donné pouvoir auparavant à Mme BOSSAVIE pour voter en ses lieu et place

M. KRIEF est sorti au point 12 du PV sommaire et a donné pouvoir à M. BITTAN pour voter en ses lieu et place.

M. LERT est arrivé au point 3 du PV sommaire, il n'a donc pas voté les points 1 et 2.

Le quorum était atteint à l'ouverture de la séance et pendant toute sa durée, la moitié au moins des membres du Conseil d'arrondissement étant présents.

M. DAGNAUD déclare la séance du Conseil d'arrondissement ouverte, et salue les élus et les concitoyens qui suivent les débats, en direct ou en différé.

L'arrivée d'un nouvel élu du groupe Paris le 19e en commun, Gad KRIEF, est chaleureusement saluée. Il s'agit du premier candidat non-élu de la liste de la majorité, après la démission de Béatrice JACOBS. Le dernier Conseil en novembre 2022 lui a rendu hommage.
Gad KRIEF est un enfant du 19e et connaît l'arrondissement comme sa poche. Le Maire et la majorité sont ravis de le voir intégrer cette assemblée où il est le bienvenu.

Ce Conseil est exceptionnel, car il se tient le 8 mars, Journée internationale de lutte pour les droits des femmes. Ces combats restent malheureusement d'actualité, entre les féminicides, les inégalités salariales, et la réforme des retraites. En effet, les femmes seront les premières victimes de ce projet de réforme proposé par le gouvernement. Il faut remarquer la mobilisation de la veille, qui a connu un nouveau point d'orgue. La majorité municipale apporte son plein soutien au mouvement social en cours.

Dans le cadre de cette Journée du 8 mars, la mairie du 19e confirme son engagement pour l'égalité femmes-hommes, et la poursuite des initiatives.

Après la campagne de communication du 25 novembre 2020 sur les femmes seniors victimes de violences conjugales, l'équipe municipale organise ce vendredi une coordination des personnes âgées, exceptionnellement ouverte au public, sur les droits des femmes seniors. L'autre temps fort à souligner est la Course pour l'égalité, épreuve de 4 ou 8 kilomètres, ce samedi 11 mars au parc des Buttes Chaumont. Le Maire sera présent et convie les élu.e.s et les habitant.e.s à participer.

Le Conseil se déroule également 48 heures après la tenue d'un CDEN qui a proposé pour le 19e, contre l'avis unanime de toute la communauté scolaire et des élus, de fermer 19 classes dans le 1er degré et 10 divisions dans les collèges. Les vœux déposés pour s'opposer à ces fermetures seront examinés à la fin du Conseil.

Sont votés ensuite les délibérations et vœux inscrits à l'ordre du jour :

1. 192023001 Désignation de la secrétaire de séance du Conseil d'arrondissement du mercredi 08 mars 2023

M. DAGNAUD propose à Mme Alice TIMSIT, benjamine des élu.e.s présent.e.s, d'assurer les fonctions de secrétaire de séance. Mme TIMSIT accepte cette responsabilité.

M. DAGNAUD soumet la nomination de Mme TIMSIT en tant que secrétaire de séance au vote.

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité.

- Nombre de votant.e.s : 38 dont 10 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 38 dont 10 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0

- Nombre d'abstention : 0

2. D192023002 : Adoption du procès-verbal du 29 novembre 2022

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité.

- Nombre de votant.e.s : 38 dont 10 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 38 dont 10 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstention : 0

[Entrée de M. Lert]

M. Roger MADEC, rapporteur:

3. 2023 DGGP 1 Coopération métropolitaine Paris-Est Ensemble : une ambition renouvelée pour la transition écologique

Élus ayant pris part au débat : MM. DAGNAUD, PILARTZ, MADEC

M. PILARTZ présente la délibération, qui renouvelle l'ambition pour la transition écologique. Depuis plusieurs années, le Conseil de Paris a engagé des partenariats de coopération avec une dizaine de collectivités (communes, établissements publics territoriaux, départements).

L'EPT « Est Ensemble » est un partenaire historique, avec lequel Paris s'est engagée dès sa création en 2013. Ses relations avec Paris sont fortes, bien établies, avec un partenariat bilatéral formalisé et conclu en 2019. Au terme de 2 ans d'exécution de ce partenariat, Paris et Est Ensemble ont établi un bilan complet des actions engagées en commun, et exprimé l'envie d'augmenter la coopération dans le domaine de la lutte contre le réchauffement climatique et celui de la culture. La délibération actualise donc cette ambition renouvelée pour la transition écologique, permettant depuis 2019 de répondre ensemble aux enjeux d'aménagement durable et de l'urgence climatique. Cette coopération rapproche le 19e de Pantin, d'Aubervilliers et des communes limitrophes, qui partagent des problématiques identiques, car situées au cœur de métropole du Grand Paris. Ces territoires de forte densité sont en manque d'espaces verts, et subissent les nuisances du périphérique, des grands axes routiers et des emprises ferroviaires.

Cette convention s'articule autour de 4 axes :

1. Amorcer une coopération pour favoriser l'accès de tous à la culture (Pass Jeune, copilotage des grands projets culturels) ;
2. Expérimenter et innover dans le domaine du développement économique et de l'emploi, avec des Territoires zéro chômeurs de longue durée et Paris Fertile ;
3. Agir face à l'urgence climatique et environnementale, avec la Coopérative Carbone et des Territoires zéro déchets ;
4. Conforter et amplifier les projets d'aménagement durable, créateurs de continuité écologique, avec le projet Plaine de l'Ourcq, impliquant le renouvellement de la gouvernance des canaux et la poursuite des mutations des berges de l'Ourcq. Le canal de l'Ourcq, lien fort entre Paris et la Seine-Saint-Denis, est aujourd'hui un lieu de vie incontournable métropolitain. Cet ouvrage est un axe de renaturation de la ville et un espace de développement économique, d'activités, de loisirs et de culture. Il faut poursuivre son évolution, en préservant son paysage et en renforçant la trame verte et bleue qui la constitue. Ainsi, le travail continue auprès d'Île-de-France Mobilité en vue de la mise en place d'une navette fluviale de passagers, qui irait du bassin de la Villette jusqu'à Bondy. À l'instar du succès qu'elles rencontrent à Paris 19, les collectivités

limitrophes souhaitent étudier l'opportunité d'implanter des nouvelles péniches d'animation culturelle dans les villes de Bobigny, Noisy et Bondy. Parmi les activités prioritaires à développer figure l'aménagement de plateformes de réemploi et de recyclage des matériaux du bâtiment et travaux publics, ainsi que le développement de déchetteries fluviales éphémères, assurées par péniche sur le canal de l'Ourcq. Ce quatrième axe d'aménagement durable comporte aussi la transformation du périphérique et de ses portes, autour du secteur Faubourg, correspondant aux portes de la Villette, Bagnolet et Montreuil. Il a été décidé de donner un nouvel élan à la coopération et de la renforcer, notamment l'action contre la pollution, en développant les mobilités douces et en renaturant les espaces les plus minéraux, pour créer des espaces de promenade et de pratique sportive. Les portes de franchissement du périphérique sont des lieux où peuvent être élaborées ensemble la gestion urbaine de proximité, et une insertion économique. Le 19e a déjà pris acte d'une convention de gestion partagée avec Pantin pour l'entretien de la porte de la Villette et les espaces de voiries limitrophes (passage Forceval et rue Magenta). Le passage Forceval inclut le tunnel encore muré actuellement, à rendre aux habitants dès que possible. Il s'agit ensuite d'analyser les opportunités et modalités d'amélioration sur les autres espaces limitrophes, en contractualisant des mesures spécifiques par d'autres conventions de gestion.

Il faut, partout où il est possible, coopérer avec les voisins pour les aménagements, la mise en commun des moyens et une cogestion pertinente.

La convention conclut ainsi, pour la durée de la mandature, des pilotages politiques et rencontres annuelles. Le groupe écologiste et citoyen invite le Conseil à voter en faveur de la délibération.

M. MADEC, adjoint rapporteur, réagit brièvement, espérant l'unanimité pour signer cet avenant à la convention de coopération métropolitaine entre Paris et Est Ensemble.

L'intervention précédente a un peu débordé le cadre de la convention, mais les objectifs cités sont partagés. En effet, l'élément principal de l'avenant concerne la signature de mise à disposition d'un agent de la Ville pour travailler sur l'espace public et sur la porte de Bagnolet-Gallieni, qui est l'une des plus dramatiques à traverser. Les riverains doivent affronter un véritable nœud routier. L'avenant intègre également la poursuite des négociations foncières sur l'emprise des garages à bennes à Romainville, car la mairie de Romainville voudrait la récupérer.

Le Conseil est invité à voter pour cette délibération.

M. DAGNAUD conclut en remettant en perspective la coopération qui s'est installée entre Paris et les territoires voisins. L'isolationnisme parisien a longtemps été une réalité. Chaque collectivité travaillait sans discuter avec ses voisines, parfois avec défiance. En quelques mandatures, il faut apprécier et mesurer l'ampleur du chemin parcouru. Certes, des progrès et avancées restent à mener, mais l'état d'esprit de l'agglomération, la culture du partenariat se sont installés. Aujourd'hui, plus personne n'imagine travailler à l'avenir des villes sans entretenir un lien étroit avec les élus des territoires voisins. Cette évolution est un très bon signe, dont il faut se réjouir.

Avis favorable est donné à l'unanimité

- Nombre de votant.e.s : 39 dont 10 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 39 dont 10 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstention : 0

[Entrée de Mme Bénié]

4. 2023 DLH 74 Location de l'immeuble 4, impasse des Anglais (19e) à la RIVP - Bail emphytéotique
Élus ayant pris part au débat : MM. DAGNAUD, LAMBEY, MADEC

M. LAMBEY intervient au nom du groupe Changer Paris, qui a déjà exprimé son souhait de maintenir un niveau de logements attractifs pour les Parisien.ne.s, tant dans la qualité des logements proposés que du nombre. Le projet présenté va dans le bon sens. Régulièrement, le groupe Changer Paris insiste sur la création de logements, notamment intergénérationnels.

Les élus du groupe se félicitent que la Mairie transforme un hôtel préfecture en 22 logements étudiants. Les difficultés rencontrées par les jeunes Parisiens et Parisiennes pour trouver un logement sont bien connues. Le groupe Changer Paris est d'habitude opposé aux logements capitalisés, toutefois la somme de 10 000 euros n'est pas conséquente. Donc, le groupe Changer Paris votera pour cette délibération, afin d'offrir plus de logements aux étudiantes et étudiants.

M. MADEC complète, et remercie les élus de l'opposition de leur vote. Pour rappeler l'historique, le lieu concerné était un hôtel classique, non entretenu, à l'image de la situation de l'hôtel de la rue de Meaux. Le loyer demandé était relativement important pour une chambre sordide. Un promoteur privé souhaitait acheter le bâtiment, mais animé d'intentions peu altruistes et charitables. La préemption de la Ville pour une somme raisonnable est donc une bonne nouvelle. Le bien est confié à la RIVP pour réaliser une résidence étudiante.

Concernant la question des loyers capitalisés, il ne faut pas les considérer seulement du mauvais côté. Il s'agit dans ce cas de 10 000 euros, une somme dérisoire pour la RIVP.

M. DAGNAUD précise, en citant l'exemple de l'hôtel du Marché, rue de Meaux, que les habitants de cet hôtel social seront relogés par la RIVP. Le 19e arrondissement a besoin de la vitalité de la jeunesse, cette résidence de 22 logements sociaux pour étudiants y contribuera. Il s'agit d'une excellente nouvelle. Le Conseil est invité à voter cette délibération.

Avis favorable est donné à l'unanimité

- Nombre de votant.e.s : 40 dont 10 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 40 dont 10 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

[Entrée de Mme Brossel]

M. Roger MADEC, Mme Stéphanie DEMBAK et Mme Andrea FUCHS, co-rapporteurs :

5. 2023 DAE 18 Budget participatif - Subvention (600 000€) et Garantie d'emprunt à hauteur de 50% d'un emprunt de 900 000€ à la SAS Au fil du rail (19ème)
Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD, Mme TOLEDANO, M. MADEC

M. DAGNAUD indique que la délibération porte un projet important d'économie circulaire autour du textile, de la mode et de l'alimentation.

Mme TOLEDANO intervient, pour confirmer que le groupe Changer Paris votera cette délibération. Néanmoins, elle s'interroge sur le risque pris par la Ville, garante à 50%.
La seconde question soulevée est celle du taux élevé de l'emprunt.

M. MADEC répond, ayant suivi le projet dès le départ. Le bâtiment appartient à la foncière de la SNCF, qui a décidé de valoriser les lieux désaffectés. Un appel à projet a donc été lancé pour choisir une équipe, avec un cahier des charges clair, comprenant une part économique, une part d'inclusion dans le quartier et une part d'économie sociale et solidaire. Quatre équipes ont répondu, et deux projets ont semblé intéressants et solides. À l'unanimité du jury, le projet Au fil du Rail a été choisi. Ces collectifs nécessaires et dynamiques sont parfois face à des montages financiers complexes. Le projet d'Au fil du Rail a été retenu au Budget participatif de 2022, avec un financement à hauteur de 600 000 euros, qui n'est pas vraiment une subvention.

En raison de la frilosité des banques, le collectif a rencontré des difficultés à obtenir l'emprunt promis, malgré le soutien de la Caisse des dépôts. C'est pourquoi la garantie de la Ville a été sollicitée, et le risque reste mineur. Certes, 450 000 euros représentent une somme non négligeable, mais le collectif Au fil du Rail devrait pouvoir rembourser l'emprunt, au regard de la forte fréquentation du lieu à l'été 2022, et l'attrait des activités proposées (musique, expositions, restauration).

Comme la durée d'occupation du domaine public SNCF est de 15 ans, il est compliqué de trouver des banques prêteuses. Ainsi, un appel à projet à été lancé pour le site des voûtes, rue de l'Ourcq, qui a reçu peu de réponses. Si un projet arrive à être monté, la durée d'occupation du domaine public SNCF sera plus longue.

M. DAGNAUD rebondit sur l'intervention de Mme TOLEDANO, pour insister sur une innovation portée par cette garantie d'emprunt. En effet, il n'était pas d'usage que la Ville apporte une garantie d'emprunt à des porteurs de projet ne disposant pas d'hypothèque sur le bien faisant l'objet du projet. Cependant, cette clause rendait impossible un modèle économique pour un projet, comme celui présenté, relevant de l'économie sociale et solidaire innovante. Dans ce cas, le bien reste propriété de la foncière de la SNCF, même s'il s'agit d'un bail emphytéotique.

Cette garantie d'emprunt était la condition de faisabilité d'un tel projet, marqué par sa forte originalité. La Ville a confiance, car les équipes ont montré leur capacité à porter un projet. Ce sont des acteurs de l'arrondissement qui se sont fédérés autour de la mode et de l'alimentaire. Leur projet préfigure une économie nouvelle. La Mairie est très heureuse, après la Ferme du Rail, que le 19e continue d'ouvrir la voie, de montrer l'exemple et de dessiner un nouvel avenir et un autre modèle économique. L'équipe municipale se tiendra aux côtés des porteurs de projet, comme les habitants l'ont été dans la première phase de fonctionnement du lieu. Le collectif Au fil du Rail a montré son ancrage dans le quartier, son attractivité et sa capacité à fédérer.

Avis favorable est donné à l'unanimité

- Nombre de votant.e.s : 40 dont 9 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 40 dont 9 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

Mme Gwenaëlle AUSTIN, rapporteure :

6. 2023 DAJ 1 Subvention (296.750 euros) et convention pluriannuelle pour l'organisation de consultation gratuites d'avocats en mairies d'arrondissement avec l'Ordre des Avocats au Barreau de Paris et la CRPAP

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD, Mmes BÉNIÉ, AUSTIN, MM. NORDMAN, SERFATI

Mme BÉNIÉ, élue Renaissance prend la parole. En cette Journée internationale des droits des Femmes, l'élue souhaite attirer l'attention sur l'aide juridique que ces femmes obtiendront grâce à ces consultations gratuites, à la Mairie du 19e. D'après les chiffres du ministère de l'Intérieur, 265 plaintes pour violences sexuelles ont été déposées dans le 19e arrondissement en 2022, soit une baisse de 7% par rapport à 2021. Pour les violences conjugales, il s'agit de 650 dépôts de plainte, soit une augmentation de 18% sur les 12 derniers mois.

Malheureusement, des difficultés subsistent dans la formation d'une partie des policiers et des gendarmes. Aujourd'hui, la prise en charge des victimes dans les commissariats reste inadaptée et les incite à abandonner le combat judiciaire. Les locaux des commissariats et gendarmeries ne permettent pas la confidentialité des échanges. Le délai d'attente pour obtenir une expertise psychologique aux unités médico-judiciaires de Paris est de 9 mois.

La bonne volonté des forces de l'ordre pour mener à bien ces enquêtes se heurte souvent à un manque de moyens. Il est aussi consternant que la notification des droits des plaignantes n'intervienne qu'à l'issue du dépôt de plainte. Il est alors difficile de déposer sereinement une plainte sans connaître ses droits. Si, depuis le 23 décembre 2021, les plaignantes ont le droit d'être accompagnées d'un avocat, depuis le 26 janvier 2023, l'avocat peut désormais accompagner sa cliente lors du dépôt de plainte. Il peut dorénavant poser des questions, formuler des observations écrites et contribuer ainsi à la manifestation de la vérité. Cela peut sembler évident, mais le Code de procédure pénale ne l'autorisait pas jusqu'à présent. Ce combat est porté par deux avocates au barreau de Paris, Rachel Flore-Pardo et Karen Noblinski. Elles sont également co-fondatrices de l'association féministe #StopFisha, qui lutte contre le cyber-sexisme et les cyber violences sexuelles. Le travail qu'elles mènent auprès des femmes est à féliciter, elles les accompagnent dans ces luttes. L'élue d'Ensemble pour Paris souhaite rendre hommage à ces femmes qui se sont battues pour les droits des femmes. Cette modification du Code de procédure pénale est une grande avancée pour les droits des femmes et les droits des victimes de violence.

Il est souhaité que le vote de cette délibération permette le conseil complet des victimes du 19e.

Mme AUSTIN, adjointe rapporteuse, salue l'intervention de Mme BÉNIÉ et sa mise en lumière des droits des femmes en cette journée particulière du 8 mars. La délibération permet de présenter le dépliant, à disposition de tous les habitantes et habitants du 19e, qui détaille le « Point femmes 19e ». Il s'agit de la permanence juridique à l'intention des femmes victimes ou témoins de violences conjugales ou intrafamiliales. Cette permanence se tient tous les lundis matin en Mairie, de 9h30 à 11 heures, de manière anonyme. Pour compléter l'action des commissariats et gendarmeries, ces permanences sont indispensables à l'avancée de la cause, du soutien aux victimes de violence.

Concernant la délibération en particulier, elle permet l'accès aux droits pour tous, un sujet majeur à Paris et dans le 19e, arrondissement populaire. En effet, de nombreuses habitantes ne s'autorisent pas à saisir les aides existantes, que sont les permanences gratuites en Mairie ou celles des P.A.D (Points d'Accès au Droit). Il faut citer notamment le P.A.D de la rue Compans, qui tient des permanences sur divers sujets (droit civil, pénal, droits des étrangers, protection sociale), dont des permanences dédiées aux femmes victimes de violences conjugales ou intrafamiliales.

Concernant les permanences en Mairie, elles se tiennent de 17h00 à 19h40, avec deux avocats, un généraliste et un avocat en droit du travail, en alternance avec un avocat du droit de la famille un lundi sur deux. Le mardi, un avocat généraliste est aussi présent de 17h00 à 19h40.

Enfin, il faut également mettre en lumière la coordination de l'accès aux droits, qui se tient en Mairie à travers des petits déjeuners trois fois par an, avec les acteurs travaillant sur les thématiques d'accès aux droits (sous tous leurs aspects). Cette coordination revêt un double objectif, qui est de mieux connaître l'offre des acteurs sur le territoire et de promouvoir cette offre riche et variée.

M. NORDMAN prend la parole et signale la mobilisation parisienne pour l'accompagnement des victimes en général, et des femmes victimes en particulier. La Ville de Paris poursuit l'installation dans les commissariats parisiens d'intervenants sociaux. Ces postes sont financés en partie par la Ville de Paris, et dépendent de la Direction de la police municipale. En 2022, deux nouveaux postes ont été créés pour continuer le développement de ces missions au sein des commissariats. La création de deux postes supplémentaires a été programmée pour le budget 2023. L'objectif est d'arriver à la fin du mandat à la couverture de tous les commissariats parisiens. Ces intervenants sociaux en commissariat sont des personnes clés, permettant un juste accueil des personnes victimes. En effet, la démarche de porter plainte est souvent difficile, et l'accueil n'est pas toujours à la hauteur dans les commissariats. Ces intervenants sont des intermédiaires cruciaux, entre les policiers avec lesquels ils travaillent au quotidien, le parquet et les associations d'aide aux victimes. De nombreuses associations interviennent à Paris, dont « Paris Aide aux victimes », financée par la Ville et qui apporte un accompagnement juridique, psychologique. La Ville soutient également les réseaux locaux d'aide aux victimes, notamment celui du 19e qui est très actif. Ces réseaux locaux permettent de fédérer les associations et développent l'information auprès des personnes victimes, afin de les accompagner dans leurs démarches.

Les femmes victimes restent une grande priorité de l'action menée au niveau parisien.

M. SERFATI demande quels sont les professionnels qui accueillent les administrés, dans le cadre des consultations en Mairie.

Mme AUSTIN répond qu'il s'agit de l'association Libre Terre des Femmes, spécialisée dans l'accueil des femmes victimes de violences conjugales et intrafamiliales.

M. SERFATI trouve l'initiative excellente, mais s'interroge sur le fait d'avoir restreint ces consultations aux professionnels avocats. Pour avoir créé des consultations par le passé, avec l'équipe d'une autre mairie, tous les types de professionnels étaient proposés. Certains notaires du 19e seraient ravis de participer gracieusement à ces consultations, ou des huissiers (commissaires de justice). De cette manière, l'offre et les prestations juridiques seraient plus étendues et permettraient aux administrés d'obtenir des réponses globales. Dans le cadre des consultations pour les femmes victimes, il existe des associations qui seraient ravies de participer à ces consultations juridiques.

Mme AUSTIN souligne à nouveau l'action du P.A.D rue Compans, qui tient de nombreuses permanences sur des sujets différents, dont certaines avec des notaires. Des avocats et des écoutants accueillent également des femmes victimes de violences.

M. DAGNAUD remercie les intervenants de leur éclairage utile. Ces permanences gratuites, d'avocats et de soutien juridique à disposition, permettent aux concitoyens de bénéficier de conseil juridique, d'accéder à leurs droits. En effet, l'accès au droit contribue à réduire les inégalités.

Le Conseil est invité à voter pour cette délibération.

Avis favorable est donné à l'unanimité

- Nombre de votant.e.s : 39 dont 9 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 39 dont 8 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstention : 0
- NPPV : M. CHICHE

M. Ayoub CHAOUAT, rapporteur :

7. 2023 DFPE 82 Construction d'une crèche collective intégrée au programme immobilier Botzaris / Fessart 3/5 rue Préault - 28/30 rue Botzaris (19e). Avenant n°2 à la convention d'organisation de la maîtrise d'ouvrage

Élus ayant pris part au débat : MM. DAGNAUD, MADEC, Mmes TIMSIT, AUSTIN

M. MADEC présente la délibération. La crèche de la rue Préault a été construite en 1967, et dispose de 84 places. La situation actuelle est catastrophique, le bâtiment de plusieurs étages n'est plus aux normes, de nombreuses fuites d'eau se sont produites. Ni les personnels, ni les parents ne sont satisfaits. Ainsi, le Maire du 19e a demandé à la Ville de Paris, dès 2014, une solution pour remplacer cette crèche. La facilité aurait été de la démolir et de la reconstruire, cependant la demande de places est très forte dans ce quartier, et les possibilités très réduites d'accueillir les enfants dans d'autres établissements.

Une solution a donc été trouvée dès 2015, avec Paris Habitat, qui est de reconstruire la crèche sur un site en vis-à-vis. La maîtrise d'ouvrage déléguée a été confiée à Paris Habitat, par une directive votée en 2018 (ordonnance du 26-09 de la commande publique).

Un projet a ensuite été dessiné par un architecte, et imbrique la nouvelle crèche dans le rez-de-chaussée du bâtiment existant. Le projet a pris du retard car le sous-sol était dans un très mauvais état. Il a été décidé de revoir le projet, en raison des deux niveaux de sous-sol. Ce projet a l'inconvénient d'abattre des arbres ; cependant, aucun autre site n'était disponible dans le quartier. À l'issue du projet, le solde sera positif avec 29 arbres replantés, et un solde de 18 arbres supplémentaires. La rue sera végétalisée, avec 3 arbres plantés et les espaces de pleine terre augmentés.

Par ailleurs, la crèche aura une capacité d'accueil augmentée de 99 places. Ce ne sera pas une usine à bébés (comme il a pu être dit) ; la gestion de plusieurs sections, comme l'accueil temporaire, sont tout à fait maîtrisés.

Quand cette nouvelle crèche sera opérationnelle, l'ancienne crèche sera démolie pour réaliser une résidence intergénérationnelle. Cette résidence constituera 46 places pour des jeunes actifs et 26 places pour les seniors. Cet équipement est intéressant, composé de salles communes permettant une entraide intergénérationnelle.

Paris Habitat doit requalifier ces deux grands ensembles, avec l'objectif de réintégrer les voitures des locataires dans les sous-sols, pour revégétaliser davantage.

L'avenant est conséquent aux estimations réalisées en 2016 et aux coûts de construction qui ont flambé en 7 ans. Il a fallu abonder le budget, la Ville a accepté. Le calendrier s'est aussi allongé, il faut donc corriger la convention passée avec Paris Habitat pour cette nouvelle crèche.

Mme TIMSIT prend la parole sur les contours de la nouvelle crèche, rue Préault, soumis une nouvelle fois à l'avis du conseil. Cette reconstruction est une nécessité pour proposer un lieu adapté aux familles, salubre, et répondre aux besoins du quartier, carencé en matière d'accueil des tout-petits. Toutefois, l'emplacement choisi nécessite l'abattage de 11 grands marronniers.

Dans une époque où les canicules se multiplient, où les super-vagues de chaleur deviendront la norme, il est impossible de se priver de ce bénéfice écosystémique, en dépit de la compensation. En effet, la replantation de nouveaux arbres ne remplace pas les bienfaits d'arbres d'âge adulte, en matière de rafraîchissement, d'absorption des eaux pluviales et de qualité de l'air.

Le groupe écologiste s'interroge sur la décision de ne pas avoir pris ces arbres comme une donnée d'entrée du projet, porté par Paris Habitat. Il soulève la question des autres alternatives étudiées, notamment la raison pour laquelle l'actuel parking ne pouvait accueillir la crèche. Le groupe écologiste souhaiterait disposer de ces éléments. Une contradiction apparaît entre les ambitions portées par la Mairie, la prise en compte des arbres pour la construction de nouveaux projets et cet accommodement à l'abattage d'arbres adultes. Les élus doivent rester exemplaires par rapport à la préservation de la nature et biodiversité, tout en bâtissant de nouveaux équipements publics nécessaires aux habitants. Pour ces raisons, le groupe écologiste s'abstiendra.

Mme AUSTIN ajoute qu'elle a visité l'année dernière l'actuelle crèche, et échangé avec les urbanistes et architectes. La question des 11 arbres a bien été posée : il semblerait que ces arbres soient malades. Mais il a été confirmé qu'un certain nombre d'arbres, de différentes espèces, seront replantés. Cet élément de réponse est plutôt rassurant. Il faut souligner l'état lamentable de la crèche actuelle, il est surprenant qu'elle soit encore ouverte.

Le groupe communiste, ainsi que d'autres élus, considèrent l'urgence d'une nouvelle crèche. Lorsque cette crèche sera sortie de terre, la première résidence intergénérationnelle du 19e verra le jour également. Elle sera composée normalement de 70 logements, dont 25 à destination de personnes âgées autonomes, encadrés par l'association des Petits Frères des Pauvres. En parallèle, des foyers jeunes travailleurs seront encadrés par l'A.L.J.T, qui réalise une action extraordinaire envers les jeunes travailleurs. Selon les informations reçues, cette résidence intergénérationnelle perméabiliserait 286 m^2 supplémentaires, répondant ainsi à des attentes essentielles. Un arbre serait déplacé et la construction serait réalisée en plancher bois-béton et ossature bois, adaptée au prochain PLU.

Le groupe communiste appelle à voter en faveur de cette délibération.

M. DAGNAUD conclut les échanges. L'état des lieux démontre que la situation de la crèche n'est pas satisfaisante, même si elle reste conforme aux normes d'hygiène et de sécurité. Cependant, cette crèche présente depuis longtemps de réelles fragilités ; ainsi, la poursuite de son fonctionnement n'est plus envisageable. Ce projet est porté par la Mairie depuis plusieurs années, initié dès la mandature précédente, et sa force tient dans sa pluralité.

La crèche sera reconstruite avec 99 berceaux, des places dont les familles du quartier du Plateau manquent cruellement. Il faut ajouter à cet apport bénéfique la résidence intergénérationnelle et la rénovation des logements sociaux vieillissants. Ce temps écoulé n'a pas été perdu, permettant de chercher des sites et vérifier qu'il n'existait pas d'autre foncier disponible dans ce quartier. L'inconvénient d'abattre quelques arbres n'est pas contredit, néanmoins le projet a été singulièrement amélioré. Les parkings en sous-sol prévus ont été abandonnés, et les places de parking en surface supprimées.

Des solutions de repli seront proposées à proximité pour les usagers actuels. Ces choix permettront d'augmenter de manière significative les espaces verts, et de replanter des arbres en nombre supérieur à ceux existant. Ce projet souffre de s'être inscrit dans une durée trop longue, c'est pourquoi le Maire a demandé aux partenaires du projet (dont Paris Habitat) de prévoir une réunion publique ces prochaines semaines, pour présenter le projet dans sa nouvelle mouture. Ainsi, chacun pourra partager les forces et les contraintes du projet, et en mesurer l'utilité et l'intérêt. Il ne fait aucun doute que ce message sera compris et entendu, le Conseil est invité à voter pour.

Avis favorable est donné à la majorité

- Nombre de votant.e.s : 40 dont 9 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 33 (PEC, PC, Génération.s, LR, LREM, + M. Béchieau) dont 8 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 7 (EELV) dont 1 pouvoir

Mme Séverine GUY, rapporteure :

8. 2023 DSP 25 Subvention (60 000 €) et convention avec la SCM Cabinet Médical pour la création d'un cabinet médical de groupe au 2 rue Paul Laurent à Paris 19e, dans le cadre du dispositif Paris Med'

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD, Mme GUY, MM. LERT, BITTAN, Mme TOUBIANA, M. SERFATI

Mme GUY, adjointe chargée de la santé, présente la délibération et le nouveau projet Paris Med. En ce début d'année 2023, l'installation de ce cabinet pluridisciplinaire est une excellente nouvelle. Le quartier de la rue Laurent est particulièrement déficitaire. L'engagement de l'équipe de médecins est vivement salué, car elle est motivée à rendre service à des populations fragiles, en secteur 1 (condition pour obtenir les subventions Paris Med). Ce cabinet sera géré par 4 médecins généralistes, pour des consultations de médecine générale, avec un axe de suivi gynécologique et suivi du nourrisson et de l'enfant, un axe autour de l'addictologie. Il faut ajouter l'engagement pris autour de la formation des professionnels de santé. Le dispositif Paris Med continue de progresser, avec un bon bilan dans le 19e. À ce sujet, il faut savoir que le dispositif imaginé par Bernard JOMIER, datant de quelques années, est actuellement évalué par la direction de la santé publique afin de l'améliorer. Ces évolutions seront présentées au Conseil avant l'été. L'objectif est d'apporter davantage de pertinence, et de tirer le bilan des années passées.

L'équipe municipale souhaite la bienvenue à l'équipe de médecins dans le 19e.

M. LERT confirme que l'ouverture d'un cabinet médical de groupe est toujours une heureuse nouvelle, en particulier dans ce quartier en déficit d'équipements abordables. Comme l'a précisé Mme GUY, ces médecins généralistes sont de secteur 1. Le quartier Stalingrad-Riquet est classé politique de la Ville, et ses besoins en matière de santé sont importants et seront mieux pris en charge grâce à ce cabinet collectif.

Cette délibération permet de mettre en lumière la situation du 19e dans l'accès aux soins. Il faut continuer à marteler que l'arrondissement a besoin d'une offre de soins renforcée, à travers des maisons de santé, comme celle de la rue de Belleville ou la maison médicale rue de la Villette, et encore ces cabinets de groupe. Ces structures permettent une égalité dans l'accès aux soins. Les habitants des quartiers fragiles du 19e doivent bénéficier d'une offre de soins égale à celle des autres quartiers parisiens. En effet, une différence est constatée avec les autres arrondissements. Le dispositif Paris Med, mis en place durant le mandat précédent, répond à cette attente, en aidant les équipes de médecine ambulatoire à s'installer dans des locaux, gérés collectivement. Cette bonne nouvelle est à saluer, et le travail doit continuer pour étoffer l'offre de soins abordables pour les habitants du 19e.

M. DAGNAUD ajoute, dans le prolongement des propos de Mme GUY, que la majorité municipale avait identifié le risque de désertification médicale dans le 19e. Les générations de médecins accédant à l'âge de la retraite augmentent sans que leur remplacement soit assuré. Ce creux professionnel présentait le risque de dégrader l'offre de soins de santé, (en secteur 1) dans des quartiers où elle est nécessaire. La Mairie a donc refusé la fatalité et mis un coup d'accélérateur pour étendre les dispositifs, comme Paris Med, lancé par Bernard JOMIER sous la mandature de Bertrand DELANOË. Depuis, la Mairie a eu la chance d'accompagner l'ouverture de plusieurs

structures de soins, des maisons de santé et des cabinets de ville. Récemment, un cabinet a été inauguré rue Clovis-Hugues, et l'arrondissement voit l'arrivée de nouvelles équipes de médecins. Il faut saluer la dynamique sur laquelle repose ce travail, grâce à la CPTS mise en place dans le 19e. À cet effet, Jérôme BITTAN et Pascal BILTZ, leurs équipes et confrères, sont remerciés pour leur magnifique travail, mené en partenariat étroit avec la Mairie et l'ARS. Leur action pour mobiliser et susciter des envies fonctionne, l'élan impulsé contribue à l'installation des médecins et de cabinets, dans des quartiers qui n'attirent pas souvent les professionnels. Heureusement, certains médecins sont volontaires, et la Mairie les accompagne. Le soutien qui leur est apporté, l'accueil qui leur est réservé participent à ces choix, dont le 19e a besoin. Il reste encore des trous dans la géographie de l'accès aux soins, notamment dans le quartier Danube-Solidarité. Des locaux ont été identifiés, maintenant il s'agit de trouver des équipes pour les occuper.

Ce projet montre que la volonté politique, l'action publique permettent de contrecarrer les logiques de marché et de marquer des points.

M. BITTAN complète l'intervention de son collègue M. LERT. Pour l'accès aux soins, la CPTS essaie de rendre lisible la cartographie de l'offre de soins du 19e. Pour l'instant, les habitants ne peuvent appeler directement la CPTS, qui est encore une jeune structure. Cette communauté d'acteurs du territoire est à l'œuvre, cependant les équipes ne sont pas en place. La coordination a permis de mettre en lien les professionnels de santé, pour mieux orienter les habitants. Par exemple, un pharmacien peut appeler la coordination, ensuite la CPTS tente de trouver un médecin traitant. La CPTS s'ouvrira bientôt aux habitants.

Mme TOUBIANA ne comprend pas le rôle de M. BITTAN dans cette coordination.

M. BITTAN explique qu'il est médecin généraliste dans le 19e et qu'il pilote la CPTS du 19e, soit 14 confrères.

Mme TOUBIANA ne saisit pas l'intervention de M. BITTAN.

M. BITTAN répond que M. LERT a souligné l'égalité dans l'accès aux soins dans sa prise de parole. La réponse au sujet de la CPTS apporte un élément d'éclairage sur les structures existantes. Le but de la CPTS est de mettre chaque médecin traitant en lien avec chaque patient qui n'en a pas. La cartographie est clarifiée, mais le filtre passe par les professionnels de santé.

Mme TOUBIANA considère que les élus devraient séparer leur profession de leur intervention.

M. BITTAN indique n'avoir aucun intérêt dans ces installations.

M. DAGNAUD confirme que M. BITTAN est un médecin très connu des habitants du 19e.

Mme GUY tempère. Il s'agit d'un échange autour du dispositif Paris Med, qui amène à évoquer d'autres initiatives sur le territoire, en particulier le rôle important de la CPTS. Paris Med est un outil puissant, mais il n'est pas suffisant. Ainsi, la Mairie avance sur tous les fronts, en travaillant avec le réseau local et en accompagnant les actions positives. L'initiative décrite par M. BITTAN en est une.

M. DAGNAUD donne la parole à M. SERFATI, et note que ce dernier, avocat de profession, est intervenu au sujet de son métier.

M. SERFATI ne remet pas en cause, comme son groupe Changer Paris, l'utilité et l'intégrité de ce projet. L'élu du groupe Changer Paris a écouté les échanges attentivement. Marie TOUBIANA n'a pas attaqué sur le fond du projet ; le besoin tel qu'il est présenté et défendu n'est pas contesté. Mme TOUBIANA a simplement soulevé la question d'un possible conflit d'intérêts. L'interrogation

posée au début du Conseil (délibération DAJ1) quant aux professionnels intervenant dans les consultations juridiques ne vient pas de l'avocat, mais de l'élu.

M. DAGNAUD certifie qu'il n'y a aucune ambiguïté, car M. BITTAN n'est pas partie prenante dans le projet de cette délibération. La CPTS a été mentionnée dans le cadre de la dynamique du territoire en matière d'accès aux soins, dont il faut se réjouir.

Avis favorable est donné à l'unanimité

- Nombre de votant.e.s : 40 dont 9 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 40 dont 9 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstention : 0

M. Andréas PILARTZ et M. Jean ARTIGUES, co-rapporteurs :

9. 2023 DPE 5 Subventions (153 000 euros) et conventions avec 11 associations œuvrant au développement des « Territoires Zéro Déchet »
Élus ayant pris part au débat : MM. DAGNAUD, M. PILARTZ

M. PILARTZ, rapporteur, présente la délibération. L'aventure de ces territoires, sur lesquels les habitants et professionnels sont sensibilisés à réduire et trier leurs déchets, continue dans le 19e. Le premier territoire, animé avec succès l'année dernière par la régie de quartier, autour de Danube-Solidarité, prolongera l'aventure, reprise en main par 3 associations locales, bien implantées : L'Éternel solidaires, la Débrouille compagnie et BoKawa. Elles proposeront aux habitants, commerçants et écoles du quartier, des kits adaptés à leurs besoins. En parallèle, elles organiseront des ateliers et événements afin de former et faciliter la démarche de gestion des déchets. Leurs interventions dans les écoles et les pieds d'immeubles, le développement des échanges et la promotion de la vente en vrac sont quelques outils qu'elles mettront en place sur le territoire Danube. Des formations seront proposées aux associations de quartier, afin de bien gérer les déchets durant leurs réunions et événements festifs. Il y a bon espoir qu'une autre dynamique se développe avec ces nouveaux acteurs. Grâce à Colombe BROSSEL, le 19e abritera en 2023 un nouveau territoire sur le même thème autour du bassin de la Villette et du canal de l'Ourcq, animé par Zero Waste Paris. Cette association pour le zéro déchet présente le projet et lancerait une dynamique de réduction de déchets sur le canal de l'Ourcq et bassin de la Villette. Leur mission inclurait les habitants (adultes et enfants), les commerçants, les écoles, les usagers du canal, les salariés d'entreprises implantées dans le quartier.

Les actions existantes comprennent un accompagnement des commerçants vers la consigne, des kits pique-nique zéro plastique, ou la sensibilisation du marché de Joinville. L'approche du zéro plastique se veut ludique, avec zéro gaspillage. Via l'installation d'une signalétique pour le tri, des poubelles et un stand fixe durant l'été, des hauteurs de Danube aux miroitements du Bassin, le 19e s'engage dans une nouvelle aventure.

L'adjoint rapporteur invite le Conseil à soutenir cette délibération.

Avis favorable est donné à l'unanimité

- Nombre de votant.e.s : 40 dont 9 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 40 dont 9 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstention : 0

M. Andréas PILARTZ et Mme Colombe BROSSEL, co-rapporteurs :

10. 2023 DEVE 5 Dispositif CoprOasis : règlement d'attribution des aides pour les travaux de végétalisation et de valorisation des eaux pluviales des copropriétés, convention avec l'APC
Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD, Mme BROSSEL, M. MANTE, Mme KERBOUA

M. DAGNAUD précise en introduction que le dispositif CoprOasis permettra de cofinancer et d'accompagner les copropriétés, qu'il faut impliquer dans la transition écologique, à travers la végétalisation de leurs espaces disponibles et la valorisation de leurs eaux pluviales.

Mme BROSSEL présente la délibération, qui complète les propositions portées par M. LERT financées par la Ville de Paris et les services de l'État, et mises en œuvre par l'APC (Agence Paris Climat). Ces propositions s'inscrivent dans la rénovation du bâti privé. Dans ce cadre, l'objectif de la délibération est d'entrer à l'intérieur des copropriétés pour des projets de végétalisation et de récupération des eaux pluviales.

Le Conseil avait voté il y a quelques mois le principe d'une étude par l'APC ; aujourd'hui, sa concrétisation est soumise à l'approbation des élus. Le travail réalisé par l'APC permet de déterminer le type de soutien financier et le règlement.

La réunion, tenue en salle des Fêtes, pour « ÉcoRénovons Paris+ » avait réuni beaucoup de monde : cette délibération répond à de nombreuses questions émises par des copropriétaires intéressés.

Cette belle délibération permet de répondre aux ambitions du Plan Climat, en captant l'eau de pluie et en la valorisant, au lieu de la jeter et gaspiller dans les égouts. C'est une nouvelle étape dans la transformation écologique de Paris et la Mairie s'en réjouit.

M. MANTE, chargé de la rénovation énergétique dans le 19e, s'exprime sur cette délibération qu'il aimerait voter à chaque Conseil d'arrondissement. En effet, elle mêle les enjeux importants liés à la rénovation, à la végétalisation et la préservation de la biodiversité. Le dispositif CoprOasis qui est soumis aux élus, permet aux copropriétés de se mobiliser afin que les espaces privés participent à la transition écologique. Le but est que l'APC puisse accompagner les copropriétés volontaires afin de réaliser les études préalables à une imperméabilisation et végétalisation, et contribuer au financement des travaux. Porté par l'agence, ce nouveau dispositif s'articulera parfaitement avec « ÉcoRénovons Paris+ », afin de lancer des rénovations ambitieuses, énergétiques, bénéfiques à la biodiversité et à la ville. L'élu écologiste est ainsi impatient de connaître les premiers candidats dans le 19e.

De toute évidence, le groupe écologiste appelle le Conseil à voter en faveur de cette délibération.

Mme KERBOUA intervient pour le groupe Changer Paris. Les copropriétés représentent un champ important pour la végétalisation de la ville. Au sol, en toiture ou terrasse, ce patrimoine constitue un formidable potentiel de renaturation. Ce dispositif de financement spécifique CoprOasis permet d'une part, d'accompagner les copropriétés dans la réalisation des études préalables à toute désimperméabilisation et végétalisation sous forme d'un chèque forfaitaire d'un montant de 5 000 euros, d'autre part, de contribuer au financement des travaux. Dans les espaces libres, ce projet permet un gain de végétalisation, avec un minimum de 10% de l'espace libre végétalisé après les travaux. Sur les toitures et terrasses, il est prévu un minimum de 70% de l'espace libre végétalisé.

Bien que le projet soit fort intéressant, le groupe Changer Paris s'étonne qu'il soit discuté avant la présentation du PLU bioclimatique, et du rapport de la mission d'information et d'évaluation sur les vagues de chaleur (dont les toits sont un sujet récurrent). Un arbitrage sur les toits à Paris serait judicieux sur leur végétalisation, le photovoltaïque, ou les deux. Le pourcentage fixé, après

travaux, de 70% minimum de surface libre de toiture à végétaliser semble trop contraignant. C'est pourquoi, à ce stade, le groupe Changer Paris s'abstiendra sur ce vote.

M. DAGNAUD rappelle en conclusion que la transition écologique de Paris implique la mobilisation du parc social, des bailleurs. À celle-ci s'ajoute la mise en mouvement du réseau de copropriétés, qu'il faut engager sur la voie climatique. C'est l'objet d'ÉcoRenovons + » et du dispositif CoprOasis.

Avis favorable est donné à la majorité

- Nombre de votant.e.s : 40 dont 9 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 35 (PEC, EELV, PC, Génération.s, LREM) dont 9 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 5 (LR)

M. Éric THÉBAULT et M. Mahor CHICHE, co-rapporteurs :

11. 2023 DAC 234 Attribution de la dénomination Jacqueline Dreyfus-Weill à la bibliothèque Fessart (19e)
Élus ayant pris part au débat : MM. DAGNAUD, ARTIGUES, CHICHE

M. ARTIGUES présente la délibération, qui nommera la bibliothèque Fessart, Jacqueline Dreyfus-Weill. Le groupe écologiste et citoyen est heureux de ce changement de dénomination. La Mairie du 19e sortira de l'oubli une femme qui a beaucoup apporté au quartier du Plateau. De 1934 à 1937, elle fut affectée à la section jeunesse de la bibliothèque Fessart. Il faut noter l'importance d'une bibliothèque à cette époque. Quand Jacqueline Dreyfus prit ses fonctions, la scolarité était seulement obligatoire jusqu'à 13 ans, en vue de l'obtention du certificat d'études. L'élève qui recevait ce diplôme avait alors fini sa scolarité, qu'il eût 11 ou 12 ans, et entrait dans la vie active. Avant les lois sociales de 1936, cela signifiait travailler 50 heures par semaine, sans congés payés, ni retraites.

À l'occasion du centenaire de la bibliothèque Fessart, l'équipe avait réalisé un superbe document sur l'action de Jacqueline Dreyfus. Elle réunissait des groupes de 50 à 60 enfants pour ses lectures. La proximité, la mitoyenneté, de l'école Fessart, contribuait à ce succès. Aujourd'hui, ce sont les écoles Alouettes et 7e Art, le collège Chappe-Grinspan, et tous les habitants du Plateau qui font son succès. C'est à cause de cette réussite qu'il faut rester attentif à l'équipe de la bibliothèque. L'ouverture de la médiathèque Baldwin ne doit pas être l'occasion de réduire les effectifs de la bibliothèque Jacqueline Dreyfus-Weill.

La Mairie doit veiller à augmenter l'offre culturelle dans le 19e, et non la compenser en « déshabillant Jacqueline pour habiller James », selon l'expression. Aujourd'hui, la lecture consiste surtout à parcourir d'un œil négligeant les 280 caractères d'un tweet, parmi les 500 millions qui inondent chaque jour la toile. Il est donc essentiel de promouvoir les bibliothèques, ces lieux majeurs où se forgent le goût des livres et le plaisir de la lecture.

M. CHICHE, adjoint chargé de la mémoire, appelle avec grand plaisir à voter pour cette délibération, qui est présentée après le vœu adopté lors des 100 ans de la bibliothèque Fessart. Comme l'a rappelé M. ARTIGUE, l'équipe pédagogique des bibliothécaires a beaucoup œuvré pour retracer l'histoire de Jacqueline Dreyfus-Weill, au profit de nombreux livres donnés par des artistes. Ainsi, Jean de Brunhoff, la créateur des aventures de l'éléphant « *Babar* », avait offert dès les années 1900 un dessin qu'il avait fait pour un de ses ouvrages. Ensuite, Jacqueline Dreyfus-Weill développa l'Heure du conte, grâce au soutien financier d'une fondation américaine où elle avait effectué un stage. C'était un moment essentiel pour les enfants du quartier. Cette tradition

du récit à haute voix, dédié à la jeunesse, est l'élément structurant de la bibliothèque. Aujourd'hui encore, les familles et les enfants bénéficient de l'accès à un fonds conséquent de 10 000 ouvrages. Au début des années 1930, avant l'arrivée d'Hitler au pouvoir, la bibliothèque offrait déjà un accès à plus de 10 000 livres - même si le prêt n'existait pas. Cette notion de livres en abondance est enracinée dans l'esprit de la bibliothèque.

Il faut remémorer le parcours incroyable de Jacqueline Dreyfus-Weill, qui réussit à poursuivre son activité dans le sud de la France, malgré les lois de Vichy, grâce à l'aide d'un conservateur. Malheureusement, après avoir hébergé une résistante, elle subit une rafle qui la conduisit à Drancy, puis à l'extermination au camp d'Auschwitz. Il est fondamental de lui rendre hommage dans le 19e. La salle des Mariages de la Mairie a accueilli une conférence magnifique, en présence de la directrice, de l'équipe pédagogique de la bibliothèque et de la famille de Jacqueline Dreyfus-Weill. Son succès a conduit à poursuivre ce travail mémoriel avec une nouvelle conférence le 9 mai 2023, ainsi qu'un film et un bal. De nombreuses initiatives se dérouleront autour du quartier Plateau et de la bibliothèque.

Pour rassurer, il n'y aura pas de concurrence de la future médiathèque James Baldwin, le Maire est intervenu dès les premières inquiétudes. Carine ROLLAND, adjointe à la culture de la Ville, a donné toutes les garanties sur le maintien du nombre d'agents. Le vieux bâtiment sera restructuré, car la bibliothèque est sur deux niveaux, posant des problèmes de sécurité et circulation du public. L'accès à l'étage pour les petits de 0 à 8 ans sera possible de façon pérenne, en groupe réduit.

Les élus sont encouragés à adopter collectivement cette délibération, et à diffuser le message que la lecture reste fondamentale, à l'heure du tweet, pour l'éducation.

M. DAGNAUD remercie les intervenants. Cette proposition suit en effet le vœu adopté en 2022, que le Maire du 19e avait eu l'honneur de présenter au Conseil de Paris. La raison de la dénomination de la bibliothèque avait été exprimée : rendre hommage à une figure marquante de l'arrondissement, revendiquer un héritage de valeurs et l'inscrire dans le territoire.

Le choix d'une bibliothèque publique confirme l'ambition du lieu. Jacqueline Dreyfus-Weill a participé à construire l'identité de la bibliothèque Fessart, et celle du métier de bibliothécaire jeunesse. Par son parcours de femme juive et résistante, elle connut le drame de la déportation et fut assassinée à Auschwitz peu après son arrivée. Toutes les raisons sont réunies pour honorer la mémoire de cette femme, qui a consacré sa vie aux livres et la jeunesse, et donner son nom à la bibliothèque qu'elle a aimée et animée.

Un hommage est rendu à l'équipe de la bibliothèque, sa directrice et son adjointe, pour leur magnifique travail lors du centenaire de la bibliothèque, qui a permis de mettre en lumière l'ampleur et la richesse de cet héritage, et la belle histoire de ce lieu emblématique du 19e. Cette « petite » bibliothèque de quartier rayonnait au-delà de son territoire, et suscitait des fidélités jamais démenties, avec ses habitués très attachés.

Pour répondre aux doutes et interrogations, la pérennité de la bibliothèque Jacqueline Dreyfus-Weill est assurée, un engagement obtenu de longue date. Cependant, il est vrai que la prochaine mise en service de la médiathèque James Baldwin, à quelques centaines de mètres, invite à réfléchir à une complémentarité et cohérence de l'offre de lecture publique - et non une concurrence. Ce travail ne peut s'effectuer sans l'implication de l'équipe de la bibliothèque, des usagers. La Mairie veille à leur participation active, avec l'aide d'Éric THÉBAULT. La définition du projet sera bientôt finalisée entre la DAC et l'équipe des bibliothécaires, la Mairie reste attentive au respect de l'établissement d'origine. La bibliothèque restera familiale, avec deux tiers d'offre jeunesse et un tiers d'offre adulte. Un travail sur les locaux est toutefois nécessaire, car actuellement des espaces sont peu fonctionnels, avec une mezzanine peu accessible, des marches inaccessibles aux personnes à mobilité réduite, un sous-sol inadapté aux normes actuelles. Cette

bibliothèque, forte de son histoire, prépare son avenir, et la Mairie accompagne ce projet avec enthousiasme.

Avis favorable est donné à l'unanimité

- Nombre de votant.e.s : 40 dont 9 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 40 dont 9 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstention : 0

[Sortie de M. Krief]

M. Olivier WANG, rapporteur :

12. 2023 DAE 1 Subvention (393 253 €) et avenants aux conventions établies entre ETCLD et la Ville de Paris, puis entre la Ville de Paris, les EBE 13 Avenir, Activ'18 et Émile & Rosa, et ETCLD

Élus ayant pris part au débat : MM. DAGNAUD, MANTE

M. DAGNAUD introduit l'objet de la délibération, qui est d'accorder une subvention à la création de l'entreprise à but d'emploi Émile & Rosa, dans le cadre du dispositif « Territoire zéro chômeur de longue durée », déjà évoqué par l'adjoint Olivier WANG (excusé).

M. MANTE intervient pour féliciter l'action de cette entreprise à but d'emploi sur le territoire. En effet, l'entreprise Émile & Rosa couvre les services aux entreprises, comme la blanchisserie, la petite restauration, ou les services aux habitants et bailleurs sociaux (retrait de colis, conciergerie de quartier, service de retouches et couture). Son action a lieu dans le quartier de Rosa Parks, déficitaire en services de proximité. Enfin, il faut encourager Émile & Rosa, qui se lance dans l'ouverture d'un café solidaire à la fin de l'année 2023. Le groupe écologiste est heureux de soutenir cet acteur du 19e et de voter en faveur de cette délibération.

M. DAGNAUD ajoute que le principe du dispositif est simple, et repose sur l'équation suivante. Des habitants du territoire sont exclus durablement du marché de l'emploi, avec l'envie d'être utiles et de mettre leur savoir-faire au service d'un projet, et, en parallèle, des besoins sociaux économiques sont non pourvus par le marché actuel. Il s'agit de concilier ces deux réalités. Ce dispositif est expérimenté à l'échelle nationale, et le territoire Rosa Parks est le second territoire parisien à appliquer cette logique prometteuse, qui a prouvé son utilité. L'objectif était de créer plusieurs dizaines d'emplois dans les 2 ans à venir, la moitié est déjà pourvue. Il est important de soutenir cet outil.

Le plus beau témoignage de sa réussite est de constater l'épanouissement physique des personnes impliquées. Celles-ci étaient un peu éteintes, en retrait, mais après avoir remis le pied à l'étrier, elles manifestent une reprise de confiance et un goût en leur propre destinée.

Avis favorable est donné à l'unanimité

- Nombre de votant.e.s : 40 dont 10 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 40 dont 10 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstention : 0

M. Olivier WANG et Mme Gwenaëlle AUSTIN, co-rapporteurs :

13. 2023 DAE 36 Subventions (1 499 000 euros) et conventions avec 18 structures agissant en faveur de l'insertion des publics en grande exclusion
Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD, Mmes TOUBIANA, AUSTIN

Mme TOUBIANA intervient sur cette délibération, à laquelle s'oppose le groupe Changer Paris. Celui-ci désapprouve l'association Gaïa, et proposera un vote disjoint au Conseil de Paris. Le groupe est opposé à certaines actions de l'association, comme la salle de consommation dans le 10e arrondissement, la distribution de pipes à crack, la consommation surveillée et « propre » de drogue. Le groupe Changer Paris est favorable aux actions qui soignent les drogués, et non à les aider à se droguer. Par un vote disjoint, le groupe marque son opposition aux actions menées par Gaïa dans la gestion du crack et des toxicomanes.
Mme TOUBIANA précise que le groupe Changer Paris s'oppose au vote de cette délibération en raison de la subvention accordée à l'association Gaïa mais votera de façon disjointe au conseil de Paris toutes les autres subventions.

Mme AUSTIN est étonnée par le propos du groupe Changer Paris, car l'association Emmaüs Défi réalise un travail formidable auprès des personnes en grande exclusion. L'association Gaïa n'est pas l'association au cœur de cette délibération, concernant le 19e.

Ce malentendu est l'occasion de présenter la délibération, l'association Emmaüs Défi et la proposition de financer un dispositif exceptionnel. En effet, le dispositif Premières Heures (DPH) permet d'accompagner le retour à l'emploi des personnes en situation de grande exclusion sociale. Elles sont souvent sans domicile fixe, et sont alors guidées vers la reprise progressive d'une activité professionnelle, adaptée aux besoins et aux capacités de chacun et chacune, de 1 heure à 72 heures par mois. Le dispositif propose un accompagnement social global. L'intégration à Premières Heures est basée sur la motivation et ne nécessite pas de prérequis. L'investissement déployé dans le travail est vecteur d'un sentiment de valorisation et d'utilité, et aide la personne à prendre confiance en elle.

Dans le 19e, le partenaire Emmaüs Défi a été choisi pour mettre en œuvre du dispositif sur son site historique, le Magasin Riquet (https://emmaus-defi.org). L'association propose des parcours de 6 mois, des activités de collecte et tri de dons (les boîtes Amistocks). Dans le cadre du dispositif, il est donc proposé d'accorder une subvention de fonctionnement de 59 000 euros, qui correspondent 2 500 heures d'accompagnement 2023.

M. DAGNAUD conclut les échanges, sans relancer le débat sur l'intervention de Mme TOUBIANA au nom du groupe Changer Paris. Mettre en cause l'association Gaïa signifie remettre en cause la démarche de réduction des risques.

Comme ce débat se tient également au sein de la majorité, le Maire réaffirme sa position, considérant que la politique de santé publique en matière de toxicomanie ne se résume pas à la réduction des risques. Toutefois, la réduction des risques reste un élément nécessaire de la politique de santé publique en matière de toxicomanie. Ces missions sont financées par le ministère de la Santé et les ARS. Le Maire assume son avis sur la réduction des risques, qui est nécessaire à la politique de santé publique en matière de toxicomanie, sans être suffisante. D'autres pistes sont à explorer. Ce débat ne se clôturera pas ce soir, cependant il est regrettable que le groupe Changer Paris prenne prétexte de cette partie de la délibération pour s'y opposer dans sa totalité.

Avis favorable est donné à la majorité

- Nombre de votant.e.s : 40 dont 10 pouvoirs

- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 35 (PEC, EELV, PC, Génération.s, LREM) dont 10 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 5 (LR)

M. François DAGNAUD propose ensuite au Conseil d'adopter dans un vote unique les autres projets de délibérations soumis pour avis et qui n'ont pas fait l'objet de demandes d'interventions. Ces projets sont adoptés à l'unanimité des votant.e.s.

VŒUX

14. V192023011 Vœu déposé par François Dagnaud, Roger Madec, Yasmina Merzi et les élu·e·s du Groupe Paris le 19e en Commun, Socialistes et Citoyens, Andréas Pilartz, Alice Timsit et les élu.e.s du groupe écologiste et citoyen du 19e, relatif à la préparation de la rentrée scolaire 2023 dans les écoles et les collèges publics.
Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD, Mmes MERZI, TIMSIT, FLOCH

M. DAGNAUD indique que les vœux traitant du même sujet sont regroupés pour la clarté des débats, notamment les trois premiers concernant la rentrée scolaire 2023. En effet, le ministère de l'Éducation nationale s'est réuni ce 6 mars, pour acter, contre l'avis des élus parisiens, des représentants de parents d'élèves et des organisations syndicales d'enseignants, un plan d'une ampleur inégalée de suppression de postes à Paris, dans les écoles élémentaires et collèges.

Mme MERZI propose le premier vœu, déposé par le groupe de la majorité Paris le 19e en commun et le groupe des élus écologistes et citoyens du 19eme.

Mme MERZI présente le vœu. Comme l'a indiqué le Maire, un Conseil Départemental de l'Éducation Nationale s'est tenu il y a quelques jours et ce durant 11 heures. Mais ces longues discussions et exposés des motifs n'ont pas été suffisants pour recueillir un regard bienveillant sur l'école publique, les enseignements des élèves et les conditions de travail des enseignants. La carte scolaire qui se dessine pour la rentrée 2023 est une véritable casse orchestrée, avec l'annonce de la suppression de plus de 155 postes et 176 fermetures de classe (dont seulement 3 ont été revues) soit l'équivalent à l'échelle de Paris de 19 écoles et 3 collèges. La mairie du 19e regrette vivement les fermetures dans l'arrondissement ; la CDEN a prévu 19 fermetures sur le 1er degré et une dizaine sur les collèges à la rentrée scolaire 2023.

Par conséquent, le groupe Paris en commun et les élus écologistes proposent un vœu, afin de dénoncer cette préfiguration malheureuse de la carte scolaire pour la rentrée scolaire 2023 qui remet en cause des projets pédagogiques innovants d'importance, comme les dédoublements dont des études ont démontré la plus-value d'un encadrement du nombre d'élèves, qui favorise les enseignements des enfants. D'autres dispositions ne seront pas prises pour la prochaine rentrée, notamment le renforcement des réseaux d'aide aux enfants en difficulté, alors que la mixité sociale et scolaire des enfants dans nos écoles nécessite d'y apporter une véritable attention et un accompagnement. La future carte scolaire qui se dessine n'intègre aucun poste de renforcement sur les réseaux RASED. Il faut mentionner l'inclusion des enfants en situation de handicap, pour laquelle le développement d'AESH est primordial. Toutes ces lacunes poseront un problème et interroge quant au projet porté par l'Académie pour l'École à Paris et dans tous nos quartiers.

Ce vœu réaffirme que l'éducation doit rester une priorité pour accompagner les élèves vers la réussite scolaire et l'épanouissement. La baisse des effectifs est incontestable, mais elle doit être une chance de réussite, dans le système éducatif public de qualité qui accompagne toutes et tous, au-delà de tous déterminismes. L'engagement de la Ville de Paris est réitéré, elle restera

mobilisée auprès des petits, grands écoliers, des personnels et des projets. Le vœu déposé par le groupe Paris en commun et les élus écologistes demande une hausse des dotations ministérielles à l'académie de Paris pour l'année scolaire 2023-2024, afin de garantir à tous les élèves les mêmes conditions de réussite. Enfin, une attention particulière doit être portée aux moyens affectés pour les élèves à besoins spécifiques ou porteurs de handicap.

Mme AUSTIN présente le vœu déposé par le groupe communiste et citoyen. Pour lever toute ambiguïté, le groupe communiste votera le vœu déposé par l'exécutif, qui s'inscrit dans le bon sens. L'éducation reste une priorité, l'accueil des enfants en situation de handicap est souligné, ainsi que les différences de dotations entre l'enseignement public et le privé.

Cependant, le groupe communiste aurait souhaité un vœu de l'exécutif plus incisif, car l'affaire est scandaleuse. À rebours de cette situation révoltante, le vœu de l'opposition est une caricature. En effet, la suppression inédite de centaines de postes est expliquée par la fuite des Parisiens de la ville, car Paris est trop sale et dangereux. Ces considérants sont ridicules. Ces arguments ne s'appliquent nullement dans le 19e, qui est l'arrondissement le plus jeune et familial de la capitale. Les familles s'installent dans le 19e, elles s'y sentent bien et souhaitent mettre leur enfant à l'école publique.

Partant, le vœu proposé par le groupe communiste est intransigeant en tout point.

Les 187 suppressions de postes dans le primaire et 182 suppressions dans les collèges à Paris sont intolérables, et ne s'expliquent pas par une opération mathématique. Il s'agit d'un véritable choix politique, et la volonté non déguisée de casser le service de l'éducation publique. Ces entailles ont commencé depuis quelques années et s'accélèrent. Nul ne peut ignorer l'austérité à l'Éducation nationale depuis plus de 5 ans, qui s'est traduite par la suppression par 7 800 postes d'enseignants titulaires. À la rentrée 2023, la suppression comptera 1 117 postes sur toute la France. Il faut ajouter à ce contexte les discussions et la mobilisation autour de la fermeture de 9 lycées professionnels, qui n'est pas anecdotique. Ces fermetures sont expliquées par la même raison fallacieuse des effectifs en baisse. Dans le 19e, très impacté par des problématiques éducatives et sociales majeures, il est ainsi prévu la fermeture de 19 classes en primaire et 10 dans les collèges, majoritairement dans les quartiers prioritaires de la Ville de Paris. Cette situation est inadmissible. Les enfants, les parents d'élèves, les enseignants, concernés par ces suppressions, se tiennent vent debout contre ce choix injuste, à travers des pétitions comme « Touche pas à ma classe » (plus de 2 500 signataires), la mobilisation devant toutes les écoles, le rectorat et une lettre ouverte des syndicats respectifs.

Ces défenseurs de l'école publique refusent que les enfants servent de variable d'ajustement budgétaire et que ces coupes dans les emplois ne garantissent plus la réussite de tous les élèves, ni l'inclusion des élèves en situation de handicap.

En conclusion, le groupe communiste reprend le vœu de l'intersyndicale de la CDEN, voté à l'unanimité la veille, et qui sera porté au Conseil de Paris :

« M. le Recteur, M. le Directeur de l'Académie,

Le CDEN de Paris s'oppose aux 155 suppressions de postes dans le 1er degré qui entraînent près de 180 fermetures de classes et une absence totale de moyens supplémentaires, et pourtant nécessaires, sur le remplacement ou la formation notamment. Nous dénonçons la dégradation des conditions de travail des personnels et d'apprentissages des élèves que cela va entraîner.

Nous dénonçons l'absence d'investissement dans le service public d'enseignement à Paris et la logique d'économie budgétaire qui conditionne cette dotation négative. Le CDEN de Paris revendique le maintien des emplois, l'annulation des fermetures de classe contestées par les écoles, et demande au ministère l'octroi d'un budget à la hauteur des besoins »

Mme KERBOUA présente le vœu déposé par le groupe Changer Paris. Les Parisiennes et Parisiens sont très inquiets quant à la situation de l'éducation et des écoles. En effet, les effectifs des écoles parisiennes ont diminué de 20% en 10 ans, soit 27 500 enfants en moins. Cette baisse s'est accélérée en 2018, avec 15% en moins d'enfants, et 4 000 élèves manquaient à l'appel à la rentrée 2022. Cette diminution du nombre d'élèves est désormais constatable dans les collèges et lycées, avec 2 000 enfants en moins dans le 2nd degré en 2022 par rapport à la rentrée 2021.
Parmi les 27 académies concernées par la baisse des effectifs du primaire, Paris est la plus touchée avec un recul de 3% du nombre d'élèves. Le ministère et le rectorat ont expliqué par voie de presse que Paris perdait des habitants, confrontée à une baisse démographique importante. Cette situation s'explique par la dégradation du cadre de vie des Parisiens, qui fuient massivement la capitale. En atteste le départ de 123 000 Parisiens depuis 10 ans. Il a été constaté que ce sont les familles qui fuient Paris, car le taux de fécondité est inférieur à la moyenne nationale. Le nombre d'enfants de moins de 3 ans a baissé de 11%, et une personne sur deux qui part a moins de 40 ans.

La qualité variable du périscolaire et le manque patent d'animateurs qualifiés desservent l'attractivité des écoles parisiennes, comme la baisse des investissements dans les établissements de 37 % depuis 2017. Cet exode est à l'origine de la fermeture de 177 classes dans le 1er degré à la rentrée 2023 et de 60 classes au collège. Le 19e est l'un des plus touchés avec 20 écoles concernées par des fermetures de classe, dont 13 classées en éducation prioritaire. Ces fermetures de classes s'accompagnent de suppressions de postes, 155 et 152 équivalents temps plein seront supprimés respectivement dans le 1er et 2nd degré à la rentrée 2023.

Cependant, la baisse du nombre d'élèves, et la fermeture des classes, doivent être l'opportunité d'améliorer les conditions de travail et d'enseignement.

Ainsi, le groupe Changer Paris émet le vœu que la Ville de Paris rehausse l'attractivité des écoles et collèges afin de retenir les familles à Paris, en améliorant la pertinence et l'ambition éducative du périscolaire grâce au recrutement d'animateurs qualifiés. Le vœu demande également de ramener au niveau de 2017 les investissements dans les écoles et collèges, en ciblant les écoles affectées par la décrue des effectifs. Enfin, il est demandé au rectorat de revoir à la baisse la suppression des postes de professeurs, afin de baisser le nombre d'élèves par classe et proposer un soutien scolaire de qualité et améliorer les résultats scolaires.

Mme TIMSIT réagit au nom du groupe écologiste. La casse orchestrée du service public de l'Éducation nationale se poursuit, l'étendue de la saignée pour la rentrée 2023 a été découverte avec effroi. À Paris, le rectorat a notifié la suppression de 155 postes d'enseignants dans les écoles maternelles et élémentaires et 182 postes dans les collèges et lycées, qui se traduit par des fermetures de classes. Ainsi, 178 classes dans le 1er degré et 61 divisions dans les collèges seront fermées, une éclipse inédite. Cette situation est d'autant plus choquante que le nord-est parisien est le plus touché par ces fermetures. Le 19e n'est pas épargné, près de 20 écoles subissent cette cessation drastique.

Contrairement à l'argument invoqué par le groupe Changer Paris, ces fermetures ne sont pas la conséquence d'une baisse réelle du nombre d'enfants scolarisés à Paris, mais le résultat d'un choix politique. À l'échelle nationale, 1 148 postes seront détruits à la prochaine rentrée, Paris n'est pas la seule concernée. À l'image de la réforme des retraites, le gouvernement cherche avant tout à réduire les dépenses publiques, animé par une logique comptable dans sa vision de l'éducation, en dépit de la volonté affichée de réduire les inégalités scolaires. La politique du « en même temps », de la contradiction, est appliquée à l'Éducation nationale. L'argument de l'efficacité (réelle) des classes dédoublées est utilisé, et en même temps, des postes sont supprimés et des classes fermées.

De la même façon, la nécessité de la mixité scolaire est reconnue, mais son image est si dégradée qu'elle conduit à des mécanismes d'évitement, par le recours au privé, subventionné.

Aux antipodes de cette vision, où l'éducation est considérée comme une dépense à réduire, les élus écologistes, comme ceux de cette majorité, souhaitent proclamer l'opportunité de la baisse des effectifs pour améliorer les conditions d'enseignement des élèves du 19e, et réduire les inégalités sociales et scolaires.
Les élèves et personnels scolaires dans les quartiers ont été durement éprouvés par le COVID, il est inadmissible que l'État continue sa casse et son détricotage du service public, et fasse des économies au détriment de l'éducation des élèves.

Le groupe écologiste continuera à se mobiliser auprès de la communauté éducative et des parents, pour lutter contre les fermetures de classe à Tandou, à Colette-Magny, à Darius-Milhaud, etc. Les élus du Conseil sont invités à rejoindre cette mobilisation initiée par la FCPE à Belleville, samedi 18 mars à 16 heures.

Mme FLOCH prend la parole au nom du groupe Génération.s. et émet d'abord un avis sur les vœux déposés. Le groupe Génération.s votera pour les deux vœux de la majorité, qu'il approuve. L'élue aurait souhaité un unique vœu. En revanche, le groupe Génération.s votera contre le vœu de l'opposition, ses considérants et ses propositions incongrus.

À cause de cette mesure, le nord-est parisien perdra 60 classes, dont 41 dans les zones prioritaires. Cette formulation est importante, car ces fermetures auront lieu dans les quartiers où vivent le plus de familles et où les besoins éducatifs sont les plus sensibles. Cette mesure est la signature d'un abandon, celui de l'envie d'une ville jeune et dynamique et de la mission prioritaire qu'est l'éducation. Une ville qui ne peut plus accueillir des enfants dans de bonnes conditions risque de se transformer en désert scolaire. Au lieu de créer des conditions de confiance pour les familles qui ont des enfants scolarisés, cette mesure est le signe d'un choix cynique et profite d'une baisse des effectifs pour réaliser des économies au lieu d'améliorer les conditions d'apprentissage. Une génération est abandonnée, soulevant une inquiétude pour les futurs citoyens et la ville de demain si rien ne leur est offert pour y grandir. L'enseignement public est une priorité, et les apprentissages doivent rester de qualité et dans de bonnes conditions, sans rupture d'égalité. Cette mesure est à l'opposé de la promesse républicaine, et des alertes des équipes éducatives, des représentants syndicaux, des élèves et parents d'élèves. Le contresens emprunté est très risqué et marque le choix de la dégradation du service public.

M. DAGNAUD conclut les débats, dans le prolongement des interventions de Mmes MERZI, TIMSIT, AUSTIN et FLOCH. En effet, ce plan de fermetures de postes d'enseignants est d'une ampleur et d'une violence inégalées jusqu'ici. Cette décision touche Paris et toute la France, les départements urbains et ruraux sont confrontés à la même logique de réduction des moyens de l'Éducation nationale. Du 19e au Cantal, la même toise s'applique pour les réduire. Les vœux de la majorité municipale, comme le discours de l'exécutif parisien, appellent à combattre ce plan de fermetures de postes d'enseignants à Paris.

À l'échelle du 19e, ce sont 18 des 73 écoles de l'arrondissement qui sont touchées par ces mesures de suppression de postes. La Mairie, avec Mme MERZI, a manifesté rapidement son engagement total aux côtés des écoles mobilisées. En tant que représentant du Conseil de Paris, le Maire du 19e a siégé au CDEN où les parents d'élèves, enseignants et élus de la majorité ont partagé la même opposition. En effet, rogner sur les moyens de l'Éducation Nationale signifie renier la promesse républicaine d'égalité des chances et d'émancipation. La majorité municipale a l'obsession de donner aux enfants des atouts supplémentaires de réussite. Or, la baisse démographique, qui est une réalité à Paris et ailleurs, est l'occasion immanquable de pérenniser et préserver des taux d'encadrement de classe à effectifs réduits. L'incohérence a été relevée par Mme TIMSIT : ce gouvernement a mis en œuvre (dans le mandat précédent) un dispositif de dédoublement des classes en CP, puis CE1, puis grande section de maternelle, sur les écoles en éducation prioritaire. Le 19e a bénéficié de ces dédoublements, et il a été acté que ces classes à effectif réduit donnaient des chances de réussite supplémentaires. Après avoir posé cet acte

fondateur, il est désormais difficile de justifier une augmentation du nombre d'élèves par classe. Cette hausse inéluctable aura un impact négatif sur les conditions d'apprentissage des élèves et celles d'enseignement des professeurs d'école.

Dans le 19e comme d'autres quartiers, le lien de confiance des familles envers l'école publique doit toujours être conforté et renforcé. Donc, ces fermetures envoient un très mauvais message aux familles, malgré l'extrême qualité des projets pédagogiques et l'engagement des équipes. À cette incohérence, il faut ajouter une autre inégalité. En effet, les moyens ôtés à Paris en raison de la baisse démographique ne bénéficient pas à la Seine-Saint-Denis ou à une autre académie. Les postes d'enseignants supprimés à Paris ne seront pas mis au service d'une région ou d'un département qui connaît des classes plus surchargées que les classes parisiennes. Ainsi, cette mesure de réduction de la dépense publique ne s'inscrit dans aucune logique éducative.

La Mairie appelle à son tour à rejoindre le rassemblement du samedi 18 mars, avec les 10e, 19e, 20e arrondissements, à Belleville. Un rassemblement préalable se tiendra devant la Mairie d'arrondissement dès 15h00. Les élus, les parents d'élèves et les habitants sont invités à participer en nombre.

Le Maire n'appelle pas à voter le vœu présenté par le groupe Changer Paris. En premier lieu, le groupe cherche manifestement à faire porter la responsabilité de la décision du gouvernement sur la Mairie de Paris. Cet exercice d'acrobatie est tout à fait malvenu. Ensuite, la baisse démographique est générale en France. À Paris, l'arrondissement qui connaît la plus forte baisse de sa population depuis quelques années est le 7e arrondissement, administré par Rachida DATI, présidente du groupe Changer Paris. Donc, l'argument de celui-ci sur la baisse démographique est absurde. Les phénomènes démographiques sont plus complexes que cette analyse simpliste. En outre, le vœu du groupe Changer Paris laisse entendre que la Ville de Paris négligerait ses écoles. C'est ignorer l'ampleur de l'investissement de la Ville, dont bénéficient les écoles parisiennes. Dans le seul 19e, chaque année scolaire, entre 9 et 10 millions d'euros sont investis dans la rénovation ou la construction des écoles. La Ville de Paris ne mégote pas sur le sujet de la qualité des écoles, notamment dans les quartiers populaires. Une partie de la réussite du pays se joue sur ces territoires, car investir dans les écoles d'aujourd'hui signifie investir dans l'avenir de la France. Le désinvestissement dans l'école, proposé par le gouvernement, est un choix régressif et négatif pour l'avenir du pays. C'est une raison de rester mobilisé afin que le gouvernement revienne sur cette décision, et mette un terme à cette démarche contre-productive et nocive pour l'égalité des chances des enfants et la formation des futures générations.

Les élus sont invités à voter pour les deux vœux déposés par la majorité et à s'opposer au vœu proposé par le groupe Changer Paris.

Le vœu est adopté à la majorité

- Nombre de votant.e.s : 40 dont 10 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 35 (PEC, EELV, PC, Génération.s, LREM) dont 10 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 5 (LR)

15. V192023012 Vœu relatif aux fermetures de classes dans les écoles et collèges parisiens et dans le 19e, déposé par le groupe Communiste et Citoyen du 19e arrondissement.
Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD, Mmes AUSTIN, TIMSIT, FLOCH

Le vœu est adopté à la majorité

- Nombre de votant.e.s : 40 dont 10 pouvoirs

Aujourd'hui, à Paris, plusieurs milliers de déplacements quotidiens sont enregistrés sur les axes les plus fréquentés. Toutefois, les premières pistes ouvertes dans l'arrondissement avaient été réalisées sur les trottoirs, un inconvénient déjà évoqué par Mme TOUBIANA. Ces pistes doivent évoluer et être corrigées. À la faveur du réaménagement en cours de la place de Stalingrad et du carrefour Jaurès, l'objet du vœu remet en cause la piste du quai de Loire. Celle-ci chemine sur le trottoir, entre en conflit d'usage avec la sortie des salles du cinéma MK2, et génère une situation anxiogène pour les piétons comme les cyclistes.

Pour rappel, dans le cadre du Plan vélo porté par Anne HIDALGO et David BELLIARD, la Mairie du 19e nourrit un projet ambitieux de développement du réseau dans l'arrondissement. Des projets sont mis en œuvre sur l'avenue Secrétan, la rue de Meaux, la rue de Crimée... et le quartier Danube-Solidarité. Le travail est en cours, avec Andréas PILARTZ et Halima JEMNI. Ces projets importants n'empêchent pas de reprendre les pistes qui posent des difficultés dans leur fonctionnement.

Le Conseil est donc invité à voter en faveur de ce vœu.

M. PILARTZ rappelle que le 19e possède un important réseau de pistes cyclables, et fut précurseur à Paris. Ces dernières années, sous l'impulsion de la transition écologique, le réseau cyclable se développe partout dans la capitale avec des pistes modernes, spacieuses et adaptées à l'usage exponentiel du vélo. Les pistes fleurissent et font la merveille des cyclistes, des Parisiens et des visiteurs, sauf dans le 19e où les pistes sont vieilles et inadaptées. En effet, le 19e a dix fois plus de cyclistes qu'au moment du tracé de ces pistes, qui sont devenues très empruntées. Des conflits d'usage sont apparus sur les vieilles pistes des trottoirs. Le vœu évoque les problématiques de ces pistes primitives, qui sont à revoir, à déplacer sur la chaussée ou reconstruire, pour ne plus prêter à confusion avec le trottoir piétons. Le vœu pointe surtout les alentour du carrefour Jaurès-Stalingrad, et deux zones de conflit d'usage entre piétons et cyclistes. La piste qui longe le quai de Loire les cinémas MK2 pose un problème aux spectateurs qui sortent ou aux passants. L'endroit est devenu dangereux. Ensuite, la sortie du métro, au début de l'avenue Jean-Jaurès, est longée par une piste cyclable qui coupe le trajet sur le passage zébré. Le lieu est devenu accidentogène. Il faut ajouter à ces deux points noirs un troisième endroit, au croisement de l'avenue Jean Jaurès et de la rue Armand Carrel, où les automobilistes qui tournent à droite coupent la piste cyclable. Ces trois endroits sont repérés et régulièrement signalés par les associations de cyclistes, qui dénoncent aussi les difficultés de franchissement du carrefour Jaurès-Stalingrad. Le groupe écologiste attend avec impatience le début des travaux cette année, et demande que ces travaux englobent les problèmes de la piste quai de Loire et avenue Jean-Jaurès. Concernant les aménagements prévus, la priorité doit être donnée à la sécurité des piétons et des cyclistes. Les travaux doivent être réalisés au plus vite, le 19e a pris du retard par rapport au reste de Paris. Aucun chantier de piste, digne de ce nom, n'a encore commencé, et l'ancienne avance qu'avait le 19e est rattrapée à grande vitesse par les autres arrondissements de la capitale. Il faut mettre les bouchées doubles pour participer à la hauteur de l'importance du 19e, à l'effort commun de l'édification de Paris cyclable.

Ainsi, la piste Secrétan-Bolivar est fin prête à être installée, et ce sera la première avec séparateur de pistes depuis longtemps. Cet ouvrage mettrait en sécurité de nombreux cyclistes, et ouvrirait une voie cyclable de qualité vers le haut du 20e, prenant son départ à Jaurès, où elle rejoindrait le carrefour rénové et l'imposante piste de la rue Lafayette qui mène au cœur de Paris.

Dans le 19e, il faut donc commencer dès maintenant les aménagements cyclables. Le groupe écologiste invite les élus à voter ce vœu avec conviction et impatience.

Mme BÉNIÉ, élue Renaissance, prend la parole pour le groupe Renaissance. Les mobilités douces sont de plus en plus populaires dans les grandes villes, en raison de leur impact positif sur l'environnement et la qualité de vie de citoyens. L'usage des trottinettes à Paris a des avantages

et des inconvénients. La trottinette peut être une alternative pratique et écologique aux modes de transports traditionnels, et séduit les citoyens à la recherche d'alternative lorsque le trafic est congestionné et les transports en commun saturés. Le profil type de l'usager de trottinette est un jeune homme de 31-34 ans, effectuant des parcours entre 10 et 20 minutes, environ deux fois par semaine.

À Paris, 40 000 trajets sont réalisés par jour. Les trottinettes font donc partie intégrante de la vie des Parisiens. Il est admis que leur usage soit questionné, mieux régulé, mais il ne doit pas être interdit. Comme le propose le ministre des Transports Clément BEAUNE, dans l'esprit de la loi sur les mobilités de 2019, les acteurs territoriaux pourraient formuler des propositions pour réduire l'impact environnemental de la filière, identifier les engins de manière apparente afin d'éviter les stationnements anarchiques, et réfléchir à la formation de la police municipale pour une meilleure prévention des drames de la circulation, impliquant trop souvent les plus jeunes. En regardant le plan de circulation autour de la place de Stalingrad, son aspect chaotique est perceptible, du côté de l'avenue Jean-Jaurès et de l'avenue de Flandres. Les vendredis en fin de journée, la cohabitation entre les piétons, les poussettes, les vélos, les trottinettes, les scooters et les voitures est périlleuse.

L'élue est donc ravie que le 19e soit pionnier, avec des voies dédiées à ces mobilités, mais il faut rester attentif à la cohabitation de tous. L'impatience d'Andreas PILARTZ quant au début des travaux d'aménagement est partagée.

L'élue de Renaissance votera pour ce vœu, ravie que la Mairie s'en saisisse.

Mme TOUBIANA indique que le groupe Changer Paris votera pour ce vœu. À cette occasion, Changer Paris rappelle son vœu, voté en 2021, concernant la piste cyclable rue Manin. La question du délai pour enlever cette piste cyclable est posée.

M. DAGNAUD répond avoir mentionné le dispositif « Embellir votre quartier », qui concerne la rue Manin. Le réaménagement de la piste cyclable fait partie intégrante du projet.

Une réunion publique est prévue fin juin ou début septembre, suivant celle tenue en janvier au lycée Diderot, afin de finaliser les propositions et ce processus de concertation. Le développement des pistes cyclables à l'échelle de ce quartier est une composante majeure de l'embellissement à venir.

Le vœu est adopté à l'unanimité

- Nombre de votant.e.s : 40 dont 10 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 40 dont 10 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstention : 0

[Entrée de Mme Fuchs]

18. V192023013 Vœu relatif au soutien de Ville de Paris au Planning Familial, déposé par Gwenaëlle Austin et les élu.e.s du Groupe communiste et citoyen

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD, Mmes NAGET, TIMSIT, BÉNIÉ, TOUBIANA, GUY

Mme NAGET présente le vœu déposé par le groupe communiste, relatif au soutien de la Ville au Planning familial. En ce 8 mars, Journée internationale pour les droits des femmes, le Président de la République a entendu les femmes à moitié, en annonçant la constitutionnalisation de l'IVG. Maintenant, le Président doit les entendre jusqu'au bout et retirer la réforme de retraites, qui pénalisera les femmes. Inscrire l'IVG dans la Constitution est une excellente nouvelle, cependant il est fondamental que toutes les femmes aient cet accès à l'IVG. Le Planning familial fait partie

- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 34 (PEC, PC, Génération.s) dont 10 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 5 (LR)
- Nombre d'abstention : 1 (LREM)

16. V192023007 Vœu relatif à l'attractivité scolaire des écoles et collèges et au maintien des familles à Paris, présenté par Marie Toubiana, Farida Kerboua et les élus du groupe Changer Paris

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD, Mmes MERZI, AUSTIN, KERBOUA, TIMSIT, FLOCH

Mme KERBOUA présente le vœu déposé par le groupe Changer Paris. Les Parisiennes et Parisiens sont très inquiets quant à la situation de l'éducation et de l'école. En effet, les effectifs des écoles parisiennes ont diminué de 20% en 10 ans, soit 27 500 enfants en moins. Cette baisse s'est accélérée en 2018, avec 15% d'enfants en moins en 5 ans, tandis que 4 000 élèves manquaient à l'appel à la rentrée 2022. Cette diminution du nombre d'élèves est désormais constatable dans les collèges et lycées, avec 2 000 enfants en moins dans le 2nd degré en 2022 par rapport à la rentrée 2021.
Parmi les 27 académies concernées par la baisse des effectifs du primaire, Paris est la plus touchée avec un recul de 3% du nombre d'élèves. Le ministère et le rectorat ont expliqué par voie de presse que Paris perdait des habitants, confrontée à une baisse démographique importante. Cette situation s'explique par la dégradation du cadre de vie des Parisiens, qui fuient massivement la capitale. En atteste le départ de 123 000 Parisiens depuis 10 ans. Il a été constaté que ce sont les familles qui fuient Paris, car le taux de fécondité est inférieur à la moyenne nationale. Le nombre d'enfants de moins de 3 ans a baissé de 11%, et une personne sur deux qui part a moins de 40 ans.

La qualité variable du périscolaire et le manque patent d'animateurs qualifiés desservent l'attractivité des écoles parisiennes, comme la baisse des investissements dans les établissements, de 37 % depuis 2017. Cet exode est à l'origine de la fermeture de 178 classes dans le 1er degré à la rentrée 2023 et de 60 classes au collège. Le 19e est l'un des plus touchés avec 20 écoles concernées par des fermetures de classe, dont 13 classées en éducation prioritaire. Ces fermetures de classes s'accompagnent de suppressions de postes, 155 et 182 équivalents temps plein seront supprimés respectivement dans le 1er et 2nd degré à la rentrée 2023.

Le vœu est rejeté

- Nombre de votant.e.s : 40 dont 10 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 5 (LR)
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 34 (PEC, EELV, PC, Génération.s) dont 10 pouvoirs
- Nombre d'abstention : 1 (LREM)

17. V192023010 Vœu déposé par François Dagnaud, Roger Madec, Halima Jemni et les élu·e·s du Groupe Paris le 19e en Commun, Socialistes et Citoyens, Andréas Pilartz, Alice Timsit et les élu.e.s du groupe écologiste et citoyen du 19e, Gwenaëlle Austin et les élu.e.s du groupe Communistes et Citoyens, Marie-Laurence Floch et les élues Génération.s, relatif au développement des mobilités douces et aux pistes cyclables de première génération

Élus ayant pris part au débat : MM. DAGNAUD, PILARTZ, Mmes BÉNIÉ, TOUBIANA

M. DAGNAUD annonce qu'il présente le vœu déposé par les groupes de la majorité. Ce vœu est l'occasion de rappeler que le 19e est pionnier dans la création de pistes cyclables sur les grands axes de l'arrondissement, afin d'assurer une liaison cyclable entre Paris et les communes limitrophes. Une grande partie des voies reliant le 19e et la Seine-Saint-Denis ont été pourvues d'aménagement vélo dès la fin des années 1990 et le début 2000, à l'instar de l'avenue Jean-Jaurès, les quais de la Seine, de la Marne et de l'Oise, et la rue d'Aubervilliers. Ces aménagements sont victimes de leur succès, et en progression constante.

du réseau de celles et ceux qui ont milité sans relâche, depuis toujours, même lorsqu'ils étaient seuls, pour le droit des femmes à disposer de leur corps. Ces personnes militent encore aujourd'hui pour l'accès de toutes et tous à l'éducation à la sexualité, grâce aux interventions en milieu scolaire. Toutefois, ces interventions en milieu scolaire rencontrent des difficultés pour se développer davantage.

Le Planning familial accueille gratuitement et anonymement, écoute et conseille. Son travail, indispensable, a fait ses preuves. Il faut continuer de soutenir avec force cette association, qui subit encore des attaques perpétrées par l'extrême-droite, comme en février à Bordeaux ou aujourd'hui à Strasbourg. En effet, ce 8 mars, les locaux du Planning familial ont été tagués par des militants anti-IVG.

Le groupe communiste appelle ainsi le Conseil d'arrondissement à réaffirmer son soutien sans faille au Planning familial. Ce soutien de la collectivité passe par le versement d'une subvention annuelle. Or, cette subvention a fluctué pour diverses raisons administratives ces dernières années. Le vœu demande donc à la Ville de Paris de poursuivre son soutien, ainsi que l'engagement à pérenniser la subvention au Planning familial. C'est le plus bel hommage à rendre à la femme exceptionnelle que fut Gisèle HALIMI, à son combat, aux côtés des femmes pour leur droit à disposer de leur corps, et le droit à avorter sans danger.

Mme TIMSIT prend la parole à son tour, au nom des élus écologistes. En cette journée de lutte pour les droits des femmes, à l'heure où l'extrême-droite ne cesse de porter atteinte en France (et dans le monde) au droit à l'IVG, il est plus que nécessaire, outre le fait d'en assurer la constitutionnalité, d'en garantir le droit effectif, comme l'accès égal à l'IVG sur tout le territoire. Camille NAGET a rappelé l'actualité récente, qui doit conduire les élus à réaffirmer leur soutien au Planning familial. L'association a subi des dégradations matérielles, et plus généralement, les associations qui défendent l'accès à l'avortement connaissent parfois une diminution des subventions.
Ce droit inestimable, qui permet de garantir aux femmes leur autonomie, la maîtrise de leur fécondité et la libre-disposition de leur corps, ne peut souffrir aucun recul, ni atteinte.

L'action du Planning familial est précieuse sur le territoire parisien, et permet à toutes les femmes d'accéder à une contraception libre et gratuite, ainsi qu'à l'IVG. L'association réalise un travail de sensibilisation reconnu, auprès de publics divers. Le Planning familial aborde toutes les situations, qu'elles concernent la violence sexiste au travail, la santé sexuelle, la contraception et l'IVG.

En parallèle, il faut citer l'engagement et le plan de soutien de la Ville de Paris au Planning familial, comme en témoigne la hausse constante depuis 2018 des subventions de fonctionnement. Il ne fait aucun doute que la Ville, et son adjointe à la santé Anne SOUYRIS, s'engage et s'engagera à pérenniser cette subvention, comme le vœu l'exprime, en ayant toujours eu à cœur de soutenir l'action du Planning familial et de garantir à toutes l'accès à la contraception et à l'avortement.

Mme BÉNIÉ, élue Renaissance, remercie le groupe communiste pour le dépôt de ce vœu en soutien au Planning familial. L'élue du groupe Renaissance est très sensible au sujet de la santé des femmes et des enfants, car c'est son cœur de métier. Depuis la loi Veil du 17 janvier 1975, dépénalisant l'avortement, des lois successives ont permis d'élargir et d'améliorer l'accès et le cadre de prise en charge de l'IVG. La loi du 2 mars 2022, il y a un an, visant à renforcer le droit à l'avortement, allongeait le délai légal de 12 à 14 semaines de grossesse. Elle a ouvert également l'IVG médicamenteuse à la téléconsultation, et supprimé le délai légal minimum de réflexion entre la consultation d'information et l'entretien psychosocial. Enfin, elle autorise les sage-femmes à pratiquer des IVG instrumentales en établissement de santé, dans le cadre défini par un décret à paraître prochainement.

En 2022, l'Assemblée nationale a adopté une proposition de loi, visant à inscrire le recours à l'IVG dans la Constitution. Le Sénat lui a emboîté le pas le 1er février dernier. Néanmoins chaque chambre ayant adopté une version différente du texte, la procédure législative se poursuit, sans certitude d'aboutir à un accord.

C'est la raison pour laquelle, en ce 8 mars 2023, lors de l'hommage rendu à Gisèle HALIMI, le Président de la République a décidé de déposer un projet de loi constitutionnelle, qui inscrirait le recours à l'IVG dans la Constitution française. Cette avancée féministe peut être saluée. Chaque femme doit pouvoir accéder à une information objective et fiable sur l'IVG.

Il faut rester vigilant lors de la recherche d'informations relatives à l'IVG, car certains sites, sous couvert de conseils, sont en réalité édités par des militants contre le droit à l'avortement. Dans ce contexte, le site https://ivg.gouv.fr offre une information fiable, et propose un annuaire des centres de santé et EVARS (Espace Vie Affective Relationnelle et Sexuelle) : https://ivg.gouv.fr/annuaire-des-espaces-vie-affective-relationnelle-et-sexuelle-evars

Ces structures, implantées sur le territoire, apportent des informations et conseils en matière de droit sexuel et reproductif. Le numéro vert d'information **0800 08 11 11** est piloté par le Planning familial. Gratuit, anonyme et accessible en France, ce numéro est disponible pour répondre à toutes les questions sur la sexualité, la contraception et l'IVG. Il permet d'accéder à une écoute attentive, sans jugement, et d'être orientée vers les personnes compétentes et les lieux les mieux adaptés à la situation et aux besoins de chacune. En complément, un chat sera accessible sur le site du Planning familial, à partir du 30 mars 2023 : https://ivg-contraception-sexualites.org

Dans ce cadre, le Planning familial est un partenaire clé de la ministre chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes, de la Diversité et de l'Égalité des chances. Le Planning familial agit sur tout le territoire, comme le disait Alice TIMSIT, pour le droit à l'éducation à la sexualité, à la contraception, à l'IVG, à l'égalité entre les femmes et les hommes, et le combat contre les discriminations.

Mme TOUBIANA précise que le groupe Changer Paris votera pour ce vœu, car la droite a toujours été favorable au Planning familial. En effet, pour rappel, la loi dépénalisant l'IVG a été votée sous la présidence de Valéry GISCARD D'ESTAING, grâce à Simone VEIL, ministre de droite. Le groupe Changer Paris votera donc volontiers ce vœu.

Mme GUY, adjointe en charge de la santé, a peu d'éléments à ajouter aux interventions, hormis saluer le courage de Simone VEIL à l'époque. Il faut rappeler que cette loi avait des limites, malgré la philosophie progressiste. Il est réjouissant de voter ce vœu en ce 8 mars et de manifester un soutien collectif aux missions et aux équipes du Planning familial. Elles réalisent un travail formidable dans des conditions plus complexes ces derniers temps. Il est nécessaire d'afficher un soutien public, par un vote unanime.

M. DAGNAUD conclut en déclarant que le soutien de la Ville n'a jamais failli envers le Planning familial. Il faut lever les incompréhensions et répondre aux questions posées. La Mairie ne doute pas de la pérennité du soutien de la Ville au Planning familial, qui a été amplement démontré.

Le vœu est adopté à l'unanimité

- Nombre de votant.e.s : 40 dont 9 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 40 dont 9 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstention : 0

19. V192023017 Vœu amendé relatif à la rénovation de la tour et de l'immeuble attenant situés place des fêtes au 8-10 Rue Augustin Thierry, déposé par le groupe des élu.e.s écologiste et citoyen du 19e arrondissement

Élus ayant pris part au débat : MM. DAGNAUD, MANTE, Mmes TOUBIANA, BROSSEL

M. MANTE présente le vœu, qui a pour objet d'alerter collectivement sur le besoin de renforcer le lien entre les bailleurs tiers et la Mairie. En effet, les écologistes ont été interpellés par les habitants de l'ensemble immobilier situé au 8-10 rue Augustin Thierry, au niveau de la place des Fêtes. Cette tour typique des années 1970 possède peu d'isolation extérieure et se révèle inconfortable à vivre, à l'exemple des restrictions de cet hiver pour préserver le gaz et l'électricité. Le moindre recours au chauffage par le bailleur a détérioré la situation des habitants de la tour, rendant difficilement supportable l'hiver pour les résidents du côté nord. En outre, les fenêtres, posées sans doute rapidement à l'époque, laissent passer des courants d'air piquants. Si ces défauts étaient plus ou moins masqués par le chauffage, la situation d'inconfort thermique est devenue plus perceptible durant cet hiver 2022-2023. Il faut souligner un autre point important, qui est le manque de volets aux fenêtres. La situation est alors difficilement supportable et vivable durant les périodes de canicule. Selon les témoignages des habitants, le bailleur ne semble pas avoir conscience de cette situation, souvent aux abonnés absents.

Ce vœu propose donc d'apporter une attention particulière au sujet des volets, et de lancer rapidement une étude sur le raccordement au réseau de chauffage urbain et sur l'installation de panneaux solaires.

En signe de solidarité avec les habitants, le groupe écologiste appelle à voter en faveur de ce vœu.

M. DAGNAUD précise que le vœu sera soumis au vote dans une version amendée, distribuée sur table au début du Conseil.

Mme TOUBIANA indique que le groupe Changer Paris votera pour ce vœu.

Mme BROSSEL complète la présentation du vœu, qui reprend le diagnostic et les souhaits exprimés par les habitants. La bonne nouvelle est la remobilisation des habitants de cette résidence pour constituer une association de locataires. Dans la perspective d'une opération Plan climat, cette participation des habitants est un élément fondamental de réussite des projets de type Plan Climat.
Ensuite, il faut rappeler que le projet sera singulier, car le bâtiment est classé. Ainsi, les premières études patrimoniales ont été lancées.

Ensuite, il faut rappeler que le projet sera singulier, car le bâtiment est classé. Ainsi, les premières études patrimoniales ont été lancées.

Au-delà du vœu, après avoir écouté l'intervention de M. MANTE, une réflexion est partagée avec le Conseil. Les élus et les bailleurs sont confrontés à une difficulté, qui ne l'était pas dans le passé. Les programmations du Plan climat sont présentées régulièrement par les bailleurs au Maire du 19e, puis font l'objet de longues discussions, d'études et de concertations primordiales. Cependant, le Plan climat prend du temps, et l'accentuation des épisodes climatiques extrêmes (canicule, vague de froid) demande de trouver des modalités accélérées. L'exemple du grand ensemble immobilier de la RIVP (sur le conseil de quartier de Nicolas NORDMAN), qui doit faire l'objet d'un Plan climat, illustre ce souci de temporalité. Avec la hausse du coût de l'énergie, le chauffage électrique est devenu un poids pour les locataires. L'inéquation entre les délais longs d'une opération Plan climat, et les process rodés chez les bailleurs, montre qu'un processus se termine. L'accélération des transformations doit désormais s'accompagner de l'accélération de l'engagement public en matière de transition écologique. La Mairie poursuit sa mission auprès des bailleurs, afin de les inciter à aller « plus vite, plus haut et plus fort » *(devise olympique)*.

Le vœu amendé est adopté à l'unanimité

- Nombre de votant.e.s : 39 dont 8 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 39 dont 8 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstention : 0
- NPPV : Mme DEMBAK

20. V192023016 Vœu relatif à la préservation et au développement des activités artistiques, artisanales de fabrication, sociales et solidaires dans le Nord-Est parisien, déposé par le groupe des élu.e.s écologiste et citoyen du 19e arrondissement

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD, Mmes FERAY, TOUBIANA, M. CHICHE

Mme FERAY présente brièvement le vœu, car ses considérants sont explicites. Il faut toutefois rappeler que la dynamique d'un quartier repose sur le maillage et la diversité des activités. Le groupe écologiste a déposé ce vœu dans cette intention. La mixité des commerces, des lieux artistiques, d'ateliers de fabrication artisanale, rendent un territoire plus attractif. Cependant, au regard de la conjoncture liée à la flambée des prix, à l'augmentation du coût de l'énergie, et la privatisation du foncier, de nombreux lieux comme des ateliers, vont fermer ou se déplacer hors de Paris. Le 19e a la chance d'accueillir de tels acteurs, nommés dans le vœu. Les artisans de Belleville créent de l'animation lors de leurs portes ouvertes, de l'attractivité sur un large périmètre. Ces ateliers créatifs défendent une fabrication d'origine locale, de Paris, et sont une véritable vitrine pour la ville. Les artisans transmettent un savoir-faire précieux et préservent l'histoire, le patrimoine, en favorisant un mode de consommation durable. Il faut citer à cet égard les ateliers AOFLO (confection de couture) qui participent à la réinsertion professionnelle.

Ce vœu permet de prendre conscience des difficultés de ces acteurs associatifs, ou privés, liés à l'art et artisanat. Ces métiers ne sont pas lucratifs, et il est difficile pour ces ateliers de maintenir leur activité. Il faut soutenir ces lieux de fabrication, qui participent de l'attractivité du territoire, de sa mixité sociale. Ils favorisent le lien entre les habitants et le mieux-vivre ensemble. Il est nécessaire de favoriser leur implantation dans des quartiers populaires par la préemption de locaux à loyer modéré, afin d'ouvrir un accès à la culture, de préserver un savoir-faire et une transmission patrimoniale. Des aides pour leur implantation sont essentielles. Le nord-est parisien doit garder son âme, et continuer à entendre l'écho des établis.

Mme TOUBIANA exprime la position du groupe Changer Paris, opposé à la préemption de locaux commerciaux, et cette économie réglementée. Le groupe votera contre ce vœu.

M. CHICHE rappelle, à l'occasion de ce vœu, le travail mené par la Semaest et le GIE pour implanter, dans les arrondissements populaires comme le 19e, de nouveaux commerces et activités artisanales. Depuis le début du mandat, la Mairie a validé l'implantation de nombreux acteurs économiques, notamment des artisans sur le quartier Secrétan et Rosa-Parks. L'activité des kiosques éthiques autour de Stalingrad est également très développée.

Si le 19e n'est pas autant doté en ateliers d'artisan que le 20e et le tronçon de Belleville, le GIE a permis l'arrivée de nouveaux acteurs. Après avoir constaté une fuite de Paris, la municipalité mène depuis un travail avec les artisans qui souhaitent s'installer, avec des tarifs réduits, des suppressions de pas-de-porte, une souplesse vis-à-vis du modèle économique, tel qu'il est attendu dans le secteur privé. Le soutien apporté se traduit aussi par la réalisation de travaux ou des franchises de loyer. Il faut saluer l'arrivée du nouvel opérateur, et la fusion GIE-Semaest, adoptée au dernier Conseil de Paris.

La Mairie rejoint le vœu des écologistes sur les considérants volontaristes, mais les actions sont déjà engagées, l'adoption du vœu semble donc superflue. Ensuite, la municipalité travaille à travers le PLU sur de nombreux projets, prévus, que le vœu devance. Ainsi, la question du droit de préemption n'existe pas à Paris, contrairement à d'autres communes, bien que la loi le prévoie. C'est un choix délibéré de la Ville, qui serait aussi trop onéreux. En prévision du prochain PLU, un travail de préservation des rues a été réalisé, en collaboration avec les acteurs locaux, associatifs, commerçants, artisans et la Direction de l'urbanisme. Il faut citer la rue Lassus, la rue de la Villette, la rue de Crimée et la rue du Docteur-Potin, qui sont protégées au titre du PLU climatique.

Le vœu part d'une bonne intention, mais les demandes sont précoces ou en cours de réalisation, les élus sont donc appelés à s'abstenir.

Le vœu est adopté à la majorité

- Nombre de votant.e.s : 40 dont 9 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 9 (EELV, LREM) dont 1 pouvoir
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 5 (LR)
- Nombre d'abstentions : 26 (PEC, PC, Génération.s,) dont 8 pouvoirs

21. V192023014 Vœu amendé relatif à la réouverture et la réhabilitation du Tunnel Forceval, déposé par le Groupe des élu.e.s écologiste et citoyen du 19e arrondissement
Élus ayant pris part au débat : MM. DAGNAUD, PILARTZ, Mmes NAGET, TOUBIANA

M. DAGNAUD précise en amont que le vœu sera voté dans la version déposée sur table, qui devrait rallier les groupes de la majorité.

M. PILARTZ présente le vœu, qui porte sur le sujet récurrent de la Porte de la Villette. Depuis les premiers vœux déposés, la situation ne s'améliore pas vraiment. L'ancienne station-service Total reste polluée, les projets d'aménagement menacent des dizaines de grands arbres existants et n'ont toujours pas abouti sur un projet d'aménagement du quartier pouvant être qualifié de bioclimatique, respectueux de l'avenir et de la santé des habitants. La Porte de la Villette est le quartier reliant Paris à Aubervilliers et Pantin. Le tunnel Forceval existe pour franchir le périphérique de façon tranquille et protégée, réservé aux piétons et cyclistes. Le chemin est jalonné par le square de la Porte de la Villette, supposé protéger les piétons du bruit et de la pollution du périphérique, qui passe au-dessus. Cependant, le quartier est ressorti traumatisé d'une année d'épreuves, avec la présence d'un camp d'usagers de drogue au milieu du square, et la condamnation complète du tunnel par des murs érigés par la Préfecture de police. Aujourd'hui, le camp a été évacué et le square renaît progressivement grâce à la DEVE. Mais le tunnel reste à ce jour encore fermé à la circulation. L'endroit a été utilisé par certains pour abandonner des gravats de chantiers. Malgré la fin du camp, la situation n'est toujours pas revenue à la normalité d'avant. Les habitants et usagers de la Porte de la Villette se mobilisent et s'organisent pour récupérer l'usage du tunnel. Dans le même élan, ils souhaitent défendre les arbres du secteur, notamment ceux du square, dont une cinquantaine est menacée d'être abattue pour la création du parc funéraire et du crématorium. La cheminée évoquera le passé industriel et polluant de la zone, et le projet implique l'installation d'une rampe pour un parking de 66 places. Ce parking occasionnera également un trafic supplémentaire de 650 véhicules supplémentaires par jour.

De nombreux habitants appellent à une manifestation sur place début avril, pour la réouverture du tunnel et la protection des arbres. Ce vœu s'inscrit dans cette direction, car la Préfecture de police ne veut pas rouvrir le tunnel tant qu'un projet d'aménagement ne sera pas présenté par la mairie de Paris.

Le vœu demande de procéder rapidement à un appel à manifestation d'intérêt, afin d'installer un tiers-lieu d'activités ou d'animations. Le tunnel doit rouvrir sans délai, une convention d'occupation du domaine public doit être signée, sans attendre le résultat de l'AMI. Cette solution est possible, si la durée maximale est d'un an et l'urgence le justifie, selon le Code général de la propriété des personnes publiques. Les associations de riverains de Paris et de Pantin ont manifesté leur intérêt. Il faut signer sans délai et faire tomber le mur.

M. DAGNAUD considère que l'orateur s'est éloigné de l'objet du vœu. C'est la version du vœu amendé qui doit être votée, et qui ne porte pas sur le réaménagement de la Porte de la Villette. Les sujets évoqués éloignent de l'objet du vœu.

Mme NAGET confirme, au nom du groupe communiste, que la réouverture du tunnel du square Forceval répare un stigmate, celui du choc du mur érigé par la Préfecture de police, qui coupait les villes de Paris et Pantin. Le projet d'installer un tiers-lieu doit être développé en concertation avec les voisins pantinois, car ces derniers seront les premiers impactés par toute réalisation. Les riverains côté Pantin ont eu le plus gros impact lors de la construction du mur. Concernant l'avenir du square Forceval, il faut rappeler que les élus communistes se sont opposés avec constance et force à la construction du crématorium.

Le groupe communiste votera pour le vœu amendé.

Mme TOUBIANA explique le vote du groupe Changer Paris. À la troisième commission, à laquelle M. NORDMAN assistait, la représentante du préfet a déclaré que celui-ci interviendrait sur la question du mur au Conseil de Paris. Donc, le groupe Changer Paris ne se prononce pas sur ce vœu.

M. DAGNAUD précise qu'il était à la huitième commission. En outre, l'avis sollicité est celui des élus du 19e arrondissement, non celui de la Préfecture. Il faut clarifier ce vœu amendé. Dans un premier temps, il propose de procéder rapidement à un appel à manifestation d'intérêt, afin d'installer un tiers-lieu d'activités ou d'animation du tunnel. Le cahier des charges est co-construit par la Ville de Paris, la Mairie du 19e et la Ville de Pantin.

Ensuite, le vœu demande, dans l'attente du résultat de cet AMI et l'éventualité qu'un candidat présente un projet d'utilisation positive du tunnel répondant aux normes de sécurité, que soit signée en urgence une convention d'occupation du domaine public pour une durée maximale d'un an, selon les dispositions des articles correspondants du Code général de propriété des personnes publiques.

Enfin, dans un troisième temps, le vœu demande au préfet de police d'abroger l'arrêté de septembre 2021 et de rouvrir le tunnel, pour le rendre à la circulation des piétons et cyclistes entre Paris et Pantin, dès lors qu'un projet d'occupation positive du tunnel sera prêt à s'y implanter.

Les trois termes de ce vœu suivent une chronologie : un appel à manifestation d'intérêt, la signature d'une convention d'occupation, et enfin la réouverture du tunnel. Le Maire de Pantin est aligné sur l'ordre de ces propositions, et cette chronologie.

Le conseil est donc invité à voter pour ce vœu amendé.

Le vœu est adopté à l'unanimité des participants au vote

- Nombre de votant.e.s : 35 dont 9 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 35 (PEC, EELV, PC, Génération.s, LREM) dont 9 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0

- Nombre d'abstention : 0
- NPPV : 5 (LR)

22. V192023015 Vœu relatif à la constructibilité du 38 rue des solitaires, déposé par le Groupe des élu.e.s écologiste et citoyen du 19e arrondissement
Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD, Mmes TIMSIT, TOUBIANA, M. MADEC, Mme AUSTIN, M. SERFATI, Mme FLOCH

Le vœu est retiré.

23. V192023018 Vœu de l'exécutif relatif à la construction d'une maison d'habitation 38 rue des Solitaires
Élus ayant pris part au débat : MM. DAGNAUD, MADEC, Mmes TOUBIANA, TIMSIT, AUSTIN, FLOCH

Mme TIMSIT présente le vœu déposé par le groupe écologiste. La parcelle du 38, rue des Solitaires est sur une moitié construite. Sur l'autre moitié de pleine terre, les oiseaux viennent se nicher et se réfugier, à l'entrée de la cité du Palais-Royal de Belleville. Cet espace est un véritable puits de lumière, un petit écrin de verdure, qui apporte un peu de fraîcheur et un grand ensoleillement dans une rue déjà étroite et dense du Plateau.

Aux dépens de cet îlot de fraîcheur, un permis de construire a été légalement délivré le 2 janvier 2023 pour une maison d'habitation privée, d'une hauteur de 10 mètres. Cette maison conduira à l'artificialisation de la moitié du terrain existant et à l'obstruction de la lumière. Le conseil municipal pourrait penser qu'il s'agit d'un conflit privé, opposant un collectif d'habitants aux acquéreurs d'une parcelle privée. Les élus pourraient se tenir à distance et verser dans la facilité, en considérant ces opposants comme d'heureux propriétaires, égoïstement accrochés à leur bien. Mais il faut savoir que tout le quartier est mobilisé, et cette opposition réunit au-delà des voisins immédiats, des propriétaires comme des locataires. La pétition, initiée par le collectif de riverains, a recueilli près de 495 signatures. Le quartier s'organise pour préserver la nature.

Ensuite, il faut rappeler que le réchauffement climatique ne connaît pas de frontières. Chaque mètre carré de pleine terre compte pour lutter contre les îlots de chaleur, pour aérer un quartier dense et préserver la biodiversité. Ces petits combats sont nécessaires au climat. Ainsi, dans ce projet, une fraction d'intérêt général surgit face à un intérêt privé.

Si le permis de construire n'avait pas été délivré, il aurait été possible de faire valoir le sursis à statuer, cher aux écologistes, dont l'étendue et les contours ont été précisés lors d'un vœu au dernier Conseil de Paris. Malheureusement, le permis de construire a déjà été délivré, cette modalité n'est donc plus possible.

Face aux marges de manœuvre réduites, il a donc été proposé que le Conseil municipal, à travers le Maire, appuie la demande des riverains dans le cadre de leur recours gracieux, auprès de la Maire de Paris. Il s'agit de se rapprocher des pétitionnaires, afin que ce projet évolue et réduise ses proportions (hauteur, largeur).

Mme TOUBIANA présente le vœu, déposé par le groupe Changer Paris, sur le même sujet. La rue des Solitaires se situe à quelques mètres de la place des Fêtes, déjà écrasée par les tours. Au début de cette rue, se trouve la cité du Palais-Royal de Belleville, un site protégé. Devant l'entrée, il reste une petite surface de 120 mètres carrés non-construite, avec 2 arbres. Bien que cette surface soit modeste, elle constitue un îlot de fraîcheur et de lumière auquel les riverains sont habitués depuis longtemps. Lorsque les habitants ont appris qu'un permis de construire avait été délivré par la Mairie de Paris, avec l'accord de la Mairie du 19e, ils ont formé un collectif pour s'opposer au projet et ont sollicité les élus. Pour rétablir la réalité qui est inscrite dans le vœu, les habitants ont fait appel aux élus municipaux mais n'ont obtenu aucune réponse. L'élue du

groupe Changer Paris a été la première à leur répondre et se rendre sur place. Son tweet a réveillé l'exécutif, car, dès le lendemain, M. MADEC se déplaçait.

Le permis de construire prévoit la construction d'une maison individuelle sur dix mètres de hauteur, soit le niveau du deuxième étage de l'immeuble mitoyen, ainsi que l'abattage de deux arbres. Cette construction priverait les riverains d'ensoleillement, ceux situés en face du 38, rue des Solitaires. Les habitants souhaitent proposer un autre projet, qui n'impacte pas de manière si brutale leur environnement. Il est incompréhensible que ce permis de construire ait pu être délivré, en pleine élaboration du PLU.

Le vœu de la majorité propose de réduire l'emprise au sol, mais ce n'est pas du tout la demande des habitants. Ceux-ci souhaitent éviter de construire, qui plus est une maison de dix mètres de hauteur, contraire au PLU.

Le vœu du groupe Changer Paris demande de revenir sur ce permis de construire, et de faire valoir un sursis à statuer.

M. DAGNAUD rebondit sur cette intervention qui appelle un point pédagogique concernant le droit français et l'instruction des permis de construire.

L'exécutif a déposé un vœu en réponse aux deux vœux, présenté par M. MADEC qui a reçu les plaignants.

M. MADEC rappelle que les PLU prévalent sur les permis de construire à Paris, Toulouse ou Marseille. Les permis de construire ne sont pas accordés en fonction des goûts des élus. Parfois, cette règle est regrettable, mais le plus souvent, elle est bénéfique car les dérives seraient plus nombreuses et attaquables devant les tribunaux.

En effet, la parcelle a été vendue depuis quelque temps déjà. Le droit de propriété est inaliénable, il n'est pas possible d'empêcher un propriétaire de vendre une parcelle. Ainsi, un permis de construire a été déposé en 2022, et accordé le 2 janvier 2023. Malheureusement, ce permis de construire était conforme au PLU en vigueur, mais pas avec les esquisses du prochain PLU. Il est admis que le projet n'est pas formidable, mais si la Ville n'avait pas accordé le permis de construire, le propriétaire pouvait attaquer la Ville pour abus de pouvoir au Tribunal administratif. C'est déjà arrivé, la Ville a été condamnée.

Concernant la hauteur, celle-ci est réglementaire et conforme au PLU, seuls 3 mètres supplémentaires ont été accordés. La question d'un vice de forme potentiel avec la voie privée de la cité du Palais-Royal a été soulevée. La vérification a été effectuée auprès de la Direction de l'urbanisme et la Direction des affaires juridiques : il n'existe pas de distinction entre voie privée et publique.

La réaction des pétitionnaires est entendue. Il est logique qu'ils défendent leurs intérêts.

Lors de la réunion avec le collectif d'habitants, l'adjoint leur a conseillé de formuler un recours gracieux, qu'ils ont donc déposé. Ce recours gracieux n'a une chance d'aboutir qu'en cas de vice de forme. Ensuite, si le recours gracieux n'aboutit pas, un recours de contentieux est possible au Tribunal administratif.

La Mairie comprend que le projet n'enthousiasme pas les riverains, car l'acheteur de la parcelle souhaite bâtir une maison. Néanmoins, une piste est à explorer et fait l'objet du vœu déposé par l'exécutif. Le vœu stipule que, malgré la conformité du permis de construire ayant conduit à sa délivrance par la Ville de Paris, celle-ci demande aux bénéficiaires du permis de construire de faire évoluer le projet, notamment l'emprise au sol de la surface bâtie de la maison, dans le but

de préserver la pleine terre sur la parcelle. Certes, il n'est pas garanti que le propriétaire du terrain accepte.

Par ailleurs, il faut rappeler que le projet initial n'était pas celui du permis de construire. L'architecte des Bâtiments de France a proposé l'alignement sur la rue des Solitaires, car le projet initial comportait un décroché sur l'arrière. En effet, le périmètre de 500 mètres autour de la place des Fêtes requiert un avis conforme de l'architecte des Bâtiments de France. Cette précision explique aussi la façon dont a été instruit et accordé le permis de construire.

Mme AUSTIN livre l'explication de vote du groupe communiste, qui votera contre le vœu du groupe Changer Paris, sans hésitation. Cette demande de sursis à statuer sur le permis de construire n'a rien à voir avec la sauvegarde de l'environnement, ni des deux seringats, mais relève de l'entre-soi et de la vue d'une poignée de riverains.

Concernant le vœu de l'exécutif, le groupe communiste s'abstiendra. En effet, il est regrettable de se cantonner à la défense de l'environnement de cette emprise, et de ne pas aller plus loin, en demandant d'étudier la faisabilité d'une construction à vocation sociale.

La ville traverse une crise du logement sans précédent, due notamment à la pénurie de logements accessibles, la hausse des coûts de construction et le manque de production de logements sociaux. La fondation Abbé-Pierre a déclaré récemment la nécessité que les pouvoirs publics investissent dans la rénovation et la construction de logements à prix modérés. Les emprises comme celle-ci sont rares dans Paris, encore plus dans le 19e arrondissement. Le groupe communiste interroge la volonté initiale de la Ville pour cette parcelle, qui offrait l'opportunité de créer des logements à vocation sociale, en préservant une partie jardin. Pour ces raisons, le groupe communiste s'abstiendra.

Mme FLOCH signale que le groupe Génération.s s'abstiendra sur les vœux de la majorité et vote contre le vœu du groupe Changer Paris. Les raisons sont similaires à celles livrées par Mme AUSTIN et le groupe communiste. Une autre raison est plus personnelle, le sujet de ce débat est hors des mains des élus. Seul le Tribunal administratif peut modifier la situation. Voter pour voter semble inutile dans ce cas, donc le groupe Génération.s s'abstient.

Comme l'a indiqué Mme AUSTIN, la préemption aurait été une solution.
M. SERFATI rappelle que l'outil compétent reste la préemption. Il s'agit d'avoir une cohérence politique. Par conséquent, l'élu du groupe Changer Paris demande à l'exécutif la raison qui l'a conduit à ne pas utiliser cet outil de la préemption. Car il n'est pas possible de revenir en mars 2023 sur une vente. La municipalité aurait pu utiliser la préemption, dans une logique explicitée par certains membres de la majorité.

M. DAGNAUD répond que la Ville de Paris n'a pas préempté la parcelle, car celle-ci présentait une très faible constructibilité, et parce que les priorités municipales en matière de préemption sont pour construire des logements sociaux. La question ne s'est pas posée. Toutefois, la Mairie comprend parfaitement les inquiétudes des riverains. Mais une politique publique ne peut pas se réduire à l'addition de la défense des intérêts particuliers, aussi légitimes et justifiés soient-ils. La position des riverains, opposés à la construction d'une maison qui assombrit leurs fenêtres et jardins, est bien comprise, à titre personnel. Cependant, par définition, une politique publique ne repose pas sur le simple empilement des demandes, forcément contradictoires, de chaque riverain et habitant.

M. MADEC l'a rappelé, la municipalité s'inscrit dans un État de droit, dans lequel les permis de construire sont instruits, délivrés ou refusés, non en opportunité ou à la tête du client, mais en fonction de leur conformité au PLU. Or, les analyses menées ont attesté que ce projet, plutôt modeste même s'il impacte un micro-quartier, est bien conforme au PLU.

Il reste possible, pour ceux qui en doutent, de déposer un recours gracieux, puis un recours devant le Tribunal administratif. Si les habitants ont gain de cause, la Mairie sera la première à s'en réjouir. L'objet du vœu est de faire pression sur les titulaires du permis de construire, en faisant valoir les arguments d'intérêt local évoqués par les intervenants.

En conclusion, il semble nécessaire, pour la qualité du débat public, de rétablir la notion de politique publique, qui n'est pas fondée sur les plaintes individuelles. Cette conception n'est pas à la hauteur du mandat reçu de nos concitoyens. Dans un État de droit, il est important de rester arrimé au droit et d'améliorer les projets par la voie du dialogue. Ce vœu de l'exécutif en est l'illustration, le Conseil est invité à le voter.

Le vœu est adopté à la majorité

- Nombre de votant.e.s : 40 dont 9 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 29 (PEC, EELV, LREM) dont 8 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération :
- Nombre d'abstentions : 11 (PC, Génération.s, LR) dont 1 pouvoir

24. V192023009 Vœu relatif à l'utilisation du sursis à statuer sur le projet immobilier du 38 rue des Solitaires - 18 Cité du Palais Royal de Belleville (19e), présenté par Marie Toubiana et les élus du groupe Changer Paris

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD, Mme TOUBIANA, M. MADEC, Mmes TIMSIT, AUSTIN, FLOCH

Le vœu est rejeté

- Nombre de votant.e.s : 40 dont 9 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 5 (LR)
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 35 (PEC, EELV, PC, Génération.s, LREM) dont 9 pouvoirs
- Nombre d'abstention : 0

25. V192023005 Vœu présenté par Kolia Bénié et le groupe Ensemble pour Paris (Indépendants & Progressistes) relatif renforcement du plan parisien de lutte contre les violences faites aux enfants, pour une meilleure formation des agents éducatifs contre le harcèlement scolaire

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD, Mmes BÉNIÉ, TOUBIANA, MERZI

Mme BÉNIÉ, élue Renaissance, présente le vœu, déposé au nom du groupe Renaissance. Sa prise de parole est dédiée à Luca, Marion, Dina, Maël, Nathan, Lise et toutes les victimes de harcèlement scolaire. Le harcèlement scolaire se fonde sur le rejet de la différence, la stigmatisation de certaines caractéristiques, comme le handicap, l'apparence physique, la diversité de genre, l'orientation sexuelle ou les centres d'intérêt différents. Lorsqu'un enfant ou adolescent est insulté, menacé, battu, bousculé, ou reçoit des messages injurieux à répétition, il s'agit bien de harcèlement.

Avec l'utilisation de téléphones portables et des réseaux sociaux (Instagram, Snapchat, TikTok), le harcèlement scolaire se poursuit en dehors de l'école, sous la forme de cyberharcèlement. Les chiffres sont édifiants :

- 1 élève sur 10 subirait une forme de harcèlement au cours de sa scolarité, soit presque 1 million d'élèves en France ;
- 12% de harcèlement qui débute dès l'école primaire ;
- 40% d'élèves déclarent avoir été victimes de propos méchants en ligne ;

- 61% des élèves déclarent avoir des pensées suicidaires ;
- 65% des enseignants se déclarent démunis face à ce phénomène.

Ces chiffres sont préoccupants en raison des conséquences immédiates graves du harcèlement scolaire, comme l'anxiété, la somatisation physique, le décrochage scolaire, la déscolarisation, les conduites autodestructives ou suicidaires. Outre les effets à court terme, le harcèlement peut entraîner des conséquences le développement psychologique et social de l'enfant et de l'adolescent. Si ces effets ne sont pas pris en compte, ils peuvent causer des répercussions à l'âge adulte.

Le 19e arrondissement, avec sa trentaine d'écoles élémentaires ou polyvalentes, compte près de 15 000 élèves exposés à ce phénomène. Depuis novembre 2013, le ministère de l'Éducation nationale a développé une politique de prévention et de lutte contre les violences en milieu scolaire pour sensibiliser, former et prendre en charge le harcèlement, avec l'objectif de libérer la parole des victimes et les sortir du silence. En 2018, le programme « pHARe » a été lancé pour une prévention dans les écoles et les collèges, fondé sur plusieurs piliers, comme celui de former une communauté protectrice de professionnels et personnels pour les élèves. D'abord expérimenté dans quelques départements, ce programme a été étendu à toutes les écoles élémentaires et collèges depuis la rentrée 2022. Prévenir, former, intervenir doivent être l'affaire de toutes et tous, chef d'établissement, enseignant, parent, animateur périscolaire etc. Car le harcèlement ne se limite pas à la classe, continuant à la cantine, dans le bus, au centre de loisirs. Les animateurs de périscolaire doivent être formés à la prise en charge des enfants victimes, des enfants témoins ou auteurs.

Il faut rappeler que, depuis le 3 mars 2022, le harcèlement scolaire est reconnu comme un délit pénal, pouvant être puni jusqu'à 10 ans d'emprisonnement et 150 000 euros d'amende, en cas de suicide ou de tentative de suicide de la victime harcelée.

Le droit de suivre une scolarité sans harcèlement devient une composante du droit à l'éducation. Les numéros suivants permettent d'obtenir une aide : **3020, 3018** (victimes de cyberharcèlement) et le **119** (protection des enfants en danger).
Les associations comme « Même Pas Drôle » ou « Marion la main tendue » offrent également une aide et des conseils.

À l'échelle du 19e, afin d'accentuer la lutte contre le harcèlement scolaire, le vœu propose de renforcer la formation des agents qui interviennent sur le temps périscolaire, et de créer une campagne de sensibilisation avec les élèves de l'arrondissement.

Les élus ont la responsabilité de protéger les enfants. Le Conseil est invité à voter ce vœu à l'unanimité.

Mme TOUBIANA indique que le groupe Changer Paris votera pour le vœu.

Mme MERZI ajoute que le vœu, tardif dans le déroulé, concerne un sujet majeur sur lequel la mobilisation collective doit se poursuivre. La majorité partage les considérants énoncés, et les limites de ces comportements (conscients ou inconscients). Il est essentiel de continuer la politique de prévention, de formation et d'intervention sur la question du harcèlement scolaire. Il faut accompagner les enfants, pour éviter les drames cités, trop souvent dans la presse.

La proposition de renforcer la formation des agents de la Ville reste évidente, cependant la Ville de Paris dispense déjà des cycles importants de formation sur la question du harcèlement, et du signalement. Ces procédures éducatives sont déjà à l'œuvre, les agents de la Ville sont formés. En outre, la Ville de Paris a développer une mission des « Droits de l'Enfant », qui soutient un gros dispositif, avec des volontaires des droits de l'enfant. Ceux-ci participent dans le 19e à

l'accompagnement volontaire pour échanger sur ces sujets, afin de prévenir, anticiper et en finir avec ces situations de harceleurs/harcelés, et la souffrance qu'elles génèrent.
Mêmes projets portés par la ville de Paris et la Marie du 19E avec de nombreuses associations partenaires qui accompagnent les écoles et les équipes sur ces sujets.

Le vœu est adopté à l'unanimité

- Nombre de votant.e.s : 40 dont 9 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 40 dont 9 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstention : 0

26. V192023006 Vœu relatif à la sécurité de l'église Notre-Dame de Fatima, Présenté par Marie Toubiana, Franck Serfati et les élus du groupe Changer Paris 19ème

Élus ayant pris part au débat : MM. DAGNAUD, SERFATI, AHOUDIAN

M. SERFATI présente le vœu, déposé par le groupe Changer Paris. À titre liminaire, s'agissant de sécurité, l'élu rappelle avoir alerté le Conseil municipal sur certaines infractions criminelles. En effet, sa fonction d'avocat l'a conduit à intervenir au bénéfice d'une famille du 19e, sauvagement agressée, frappée d'une violence à caractère antisémite. Les faits remontent à 2020, les deux agresseurs ont été interpellés. La Cour d'assise de Paris a tranché récemment : les deux individus ont été condamnés à 6 et 8 ans de prison.

Il semble important que les élus et le Conseil aient connaissance de la suite judiciaire, car les victimes sont de l'arrondissement. En outre, la Mairie est sensible à la lutte contre l'antisémitisme. À cette occasion, le travail de la police et de la justice est salué. La justice est souvent critiquée pour sa lenteur, mais en 2 ans, ces individus ont été interpellés, l'enquête menée et leur condamnation prononcée.

La sécurité est ainsi l'objet du vœu, car il s'agit d'un élément fondamental pour le groupe Changer Paris. Deux tentatives d'incendie à l'encontre de l'église ont eu lieu, les 17 et 22 janvier 2023. Ces tentatives sont de nature criminelle. Fort heureusement, comme il s'agit d'une église, aucun dommage humain n'est à déplorer. D'autres églises ont été touchées de la même façon dans d'autres arrondissements, comme le 10e voisin.

C'est la raison pour laquelle le groupe Changer Paris demande aux élus de condamner unanimement ces actes, et de solliciter les forces de l'ordre (police nationale et municipale) afin d'assurer des rondes au bénéfice de l'église touchée, Notre-Dame-de-Fatima, des églises et lieux de culte.

Mme TOUBIANA portera ce vœu au Conseil de Paris. Ainsi, il est demandé un soutien au moyen sécuritaire, au travers de caméras par exemple. Pour dissiper toute équivoque, il ne s'agit pas de soutien financier. Mais il semble nécessaire de prévenir un renouvellement de ces actes.

M. AHOUDIAN considère que le vœu n'appelle pas à un esprit polémique particulier. Comme le groupe Changer Paris, l'équipe municipale est attachée à la sécurité des concitoyens, à Paris et dans le 19e. Sur le sujet évoqué, les élus partagent totalement la réprobation de ces actes, mais la majorité n'a pas attendu ce 8 mars pour les condamner fermement. Dès la première tentative d'incendie, la Mairie s'est rapprochée du prêtre, pour apporter son soutien. Ensuite, concernant la mobilisation des forces de l'ordre, il faut rappeler qu'une coordination sécuritaire existe, mise en place avec le commissariat d'arrondissement et l'opération Sentinelle, pour veiller à la protection de lieux de culte. Cette forte mobilisation a été constatée récemment, à l'occasion des fêtes de Pourim. Le ramadan commence dans quelques jours pour les citoyens de confession

musulmane, donc Sentinelle veille. La police municipale est davantage mobilisée sur l'espace public et les lieux municipaux.

M. SERFATI a devancé le possible malentendu autour d'un soutien à apporter, en citant la séparation de l'Église et de l'État. Sa précision permet de rappeler la loi de 1905. Néanmoins, la Ville de Paris est engagée sur la question de la sécurité, notamment autour de cette église, car une caméra est déjà installée à l'extérieur. Les images de cette caméra ont ainsi permis d'identifier l'auteur, et de l'interpeller. Celui-ci est actuellement interné.

Les élus du Conseil sont invités à ne pas participer au vote de ce vœu.

M. DAGNAUD remercie pour ces précisions, et confirme que la Mairie n'a pas attendu le mois de mars pour manifester son soutien à la paroisse Notre-Dame-de-Fatima. Le Maire s'est entretenu avec le Père Nuno dès le mois de janvier pour exprimer la ferme condamnation de ces actes. Grâce au travail de la police, et la présence d'une caméra, l'auteur des faits a été rapidement identifié et interpellé. Celui-ci est interné aujourd'hui en milieu hospitalier adapté. L'affaire est réglée. Même si le Conseil municipal n'a aucune raison de s'opposer à l'adoption du vœu, elle n'appelle pas à le voter non plus. Le vœu arrive tardivement par rapport à ce méfait résolu.

Le vœu est adopté à l'unanimité des participants au vote

- Nombre de votant.e.s : 6
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 6 (LR, LREM)
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstention : 0
- NPPV : 34 (PEC, EELV, PC, Génération.s) dont 9 pouvoirs

27. V192023008 Vœu relatif aux abords de la Rotonde Place Stalingrad, présenté par Marie Toubiana et les élus du groupe Changer Paris
Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD, Mme TOUBIANA, M. MADEC

Mme TOUBIANA présente le vœu déposé par le groupe Changer Paris. La Rotonde est classée monument historique et a été restaurée en 2009. Cependant, l'environnement autour du bâtiment reste indigne, voire illégal. Les plaintes des riverains et Parisiens, les articles de presse qui ont dénoncé la mauvaise tenue de la terrasse, suffisent à l'attester. L'esthétique n'est pas en adéquation avec ce monument classé. Après plusieurs interpellations, Karine TAÏEB, l'adjointe auprès de la Maire de Paris en charge du patrimoine, a enfin répondu sur les réseaux sociaux. Le groupe Changer Paris souhaite connaître les démarches entreprises auprès du concessionnaire, afin de respecter la convention. En effet, les abords doivent être tenus en parfait état. Les délais imposés par la Ville sont également demandés.

De manière générale, le groupe Changer Paris demande à la Ville de Paris de faire respecter les conventions.

M. MADEC répond à Mme TOUBIANA que la poussée de fièvre des réseaux sociaux a inspiré son intervention, car la situation décrite n'est pas nouvelle. Mme TOUBIANA découvre aujourd'hui les joies du 19e. Pour rappel, la convention d'occupation du domaine public, signée en 2016, entre la Direction de la voirie et la société La Belle Rotonde, porte sur une emprise de 1 335 mètres carrés. Les deux servitudes latérales s'étendent respectivement sur 244 mètres carrés et 241 mètres carrés. Un permis de construire a été délivré en 2015 et portait sur les installations pérennes de la terrasse principale (de 1 335 mètres carrés). Les emprises latérales étaient des zones de servitude pour des activités simples, de service bar, tables et chaises non-fixes, installations

ponctuelles pour des événements. Ces installations devaient pouvoir être déposées dans un délai d'un mois, à la demande de la Ville de Paris. Personne ne nie la dérive qui s'est produite.

Après la crise sanitaire, et le déplacement de la scène de crack, le Maire a exigé une première visite sur place en janvier 2022. Tous les services de la Ville de Paris participaient à cette rencontre. La Gecina, gestionnaire des murs, a effectué des constatations et des recommandations à l'exploitant. Une autre visite a eu lieu en 2022 pour un nouveau constat et poser des règles. En accord avec la Maire de Paris, à la demande du Maire du 19e, en janvier 2023, la Direction de la voirie (par la voie de son directeur) a envoyé une lettre recommandée à la société La Belle Rotonde pour mettre de l'ordre dans la concession. Le délai a été fixé au 1er mars, avec l'avertissement que la convention ne serait pas renouvelée en avril. Donc, une nouvelle visite s'est déroulée, avec l'équipe municipale, et la société a été à nouveau mise en garde. Le délai a été un peu dépassé, mais toutes les installations illégales ont été enlevées ce 6 mars. Les baraquements sur le côté gauche ont disparu. La convention d'occupation expire en avril, donc la Ville de Paris et la Mairie du 19e préparent le cahier des charges. M. DAGNAUD a fixé les limites. La Mairie approuve le renouvellement de l'emprise de 1 335 mètres carrés, non les zones latérales. Par ailleurs, les sous-locations sont refusées. En outre, la Ville de Paris et la Mairie du 19e s'accordent pour augmenter sensiblement la redevance. Les élus sont invités à se rendre à la Rotonde pour constater que les baraques ont été démontées. La gloriette sur la gauche peut être contestée, mais elle était dans le permis de construire, comme les deux kiosques. La Mairie a demandé à l'exploitant d'entretenir la terrasse et de changer le mobilier. Il faut désormais du mobilier pérenne, en harmonie avec ce site classé.

M. DAGNAUD répète en conclusion qu'en février et mai 2022, des réunions ont été organisées à la Rotonde avec les partenaires de la Ville et l'exploitant. Ces réunions ont permis de dresser un état des lieux et une feuille de route. En février 2023, une mise en demeure a été adressée à l'exploitant pour enlever les installations parasites, qui n'étaient pas conformes à la convention d'occupation du domaine public. Ce démontage a été effectué dans les délais prescrits. La CODP arrive prochainement à son terme légal.

Donc, la prochaine CODP permettra de réduire le périmètre, d'augmenter la redevance versée à la Ville et de renforcer le niveau d'exigence patrimoniale et esthétique des installations sur la terrasse. La Mairie entretient un dialogue permanent avec l'exploitant. Il s'agit de respecter les procédures légales prévues, les étapes. Si les élus de l'opposition peuvent déposer des vœux, le rôle de l'exécutif est d'agir. L'action a eu lieu et les résultats sont visibles, avec la suppression des installations pirates.

Il faut rappeler, bien que les élus et les habitants ne l'aient pas oublié, l'occupation passée de la place par l'écosystème du crack. Et, pendant cette période, riverains et élus étaient soulagés que l'équipe de la Rotonde tienne les lieux, évitant ainsi l'occupation totale de l'espace par l'écosystème du crack. Pour avoir été encourager les équipes, il faut se souvenir que les employés devaient, à la fermeture, à 3h00 du matin, traverser la place avec des gardes du corps. Durant cette séquence, il est vrai que les préoccupations sécuritaires passaient avant les préoccupations patrimoniales. Heureusement, cette page est aujourd'hui tournée, les attentes esthétiques reviennent donc en première ligne. Cette terrasse utile doit rester harmonieuse, cohérente avec les qualités exceptionnelles de la Rotonde, à laquelle les habitants sont attachés. Les réponses ont donc été apportées aux questions du groupe Changer Paris. L'exécutif propose au groupe Changer Paris de retirer son vœu.

Mme TOUBIANA déclare que le vœu est maintenu.

M. DAGNAUD estime avoir répondu à toutes les questions.

Le Conseil est donc invité à voter contre l'adoption du vœu.

Le vœu est rejeté

- Nombre de votant.e.s : 40 dont 9 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 5 (LR)
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 34 (PEC, EELV, PC, Génération.) dont 9 pouvoirs
- Nombre d'abstention : 1 (LREM)

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucun orateur ne demandant la parole, M. DAGNAUD lève la séance du Conseil d'arrondissement à 22h50

La Secrétaire de séance	Le Maire du 19e arrondissement
Po Alice TIMSIT	François DAGNAUD